

Ils constituent des **habitats probables de reproduction** des espèces **d'oiseaux du cortège de milieux semi-ouverts** à savoir l'Engoulevent d'Europe, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini ou encore la Tourterelle des bois (enjeux modérés). Ces habitats sont également ponctuellement utilisés par les passereaux en halte migratoire comme la Pie-grièche écorcheur.

D'un point de vue **chiroptérologique**, ces milieux sont des **zones de chasse régulières** pour de nombreuses espèces de milieux semi-ouverts : Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Pipistrelle pygmée, Minioptère de Schreibers, Petit Rhinolophe, etc.

Ce sont des espaces de gagnage pour les **grands mammifères** qui viennent se cacher la journée dans ces formations denses. Elles sont souvent riches en micromammifères (Mulot sylvestre, Campagnols, Musaraignes, etc.).

Ces formations représentent les habitats de prédilection pour bon nombre de **reptiles** qui y trouvent des zones refuges à proximité de secteurs de chasse et sites d'ensoleillement. Elles participent également à la circulation des espèces, créant un réseau de corridors de déplacement. Ces derniers sont également empruntés par les **amphibiens** qui peuvent y trouver des gîtes en phase terrestre.

Ces formations arbustives en plus de constituer des **corridors essentiels aux déplacements des espèces** de la faune en général, sont des zones refuges pour l'entomofaune ordinaire ainsi que des zones d'alimentation pour les lépidoptères.



Piquetage arbustif au sein de clairières forestières. Ces alternances d'écotones et de strates de végétation sont favorables à la nidification de différentes espèces d'oiseaux.



Fruticée arbustive multistrates en périphérie d'une friche post-culturelle. Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2021

Piquetage arbustif en lisière d'un boisement mixte mésoméditerranéen augmentant les écotones favorables à l'expression de la faune (chasse, nourrissage, reproduction, etc.).

### Formations des chênaies mixtes mésoméditerranéennes (intégrant les différents sylvo-faciès)

Ces formations forestières s'inscrivent dans un **vaste ensemble boisé quasi continu** (à nuancer avec la présence de quelques liaisons routières de faibles dimensions) depuis le Bois de Malassoque (Quinson / La Verdière) jusqu'à Fox-Amphoux se prolongeant à l'est vers Salernes, vers le sud sur le secteur du Bessillon et vers le nord vers la forêt domaniale de Péleuc. Les boisements, en extension dans ces régions depuis ces cinquante dernières années,

subissent néanmoins des traitements forestiers réguliers offrant globalement des sylvo-faciès assez jeunes et dominés fréquemment par le Pin d'Alep ; espèce à caractère pionnier et dynamique suite à des coupes forestières voire des incendies.

Bons nombres des espèces végétales remarquables mentionnées dans la première partie décrivant les milieux ouverts sont globalement **liées à ces formations forestières** car se **rencontrent en sous-bois** de ces dernières en mosaïques avec les cortèges végétaux plus clairsemés (pelouses, ourlets et garrigues). Ces espèces végétales remarquables bénéficient donc à la fois de l'ombrage au moins temporaire du couvert forestier, mais se voient aussi vouées à régresser en présence d'un couvert forestier dense en devenir ; en effet, ces espèces sont quasi-absentes des formations de chênaies vertes denses mésoméditerranéennes.

Pour le volet ornithologique, ces formations forestières présentent un enjeu globalement faible mais abritent tout de même un cortège d'espèces forestières classique protégées. Toutefois, **certaines faciès plus ouverts et buissonnants** constituent les habitats de reproduction de la **Fauvette pitchou (enjeu fort)**, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini et de la Tourterelle des bois (enjeu modéré). Ponctuellement, des gros arbres présentant des cavités sont susceptibles d'abriter le Pic épeichette (enjeu modéré).

Certains secteurs ont localement bénéficié de coupes forestières à blanc ou sélective. Pour les oiseaux, les coupes forestières sont d'enjeu faible à modéré (suivant les observations réalisées sur le site) car ils constituent des **habitats probables de reproduction de l'Engoulevent d'Europe et de l'Alouette lulu**.

D'un point de vue chiroptérologique, ces milieux sont des **zones de chasse et de transit d'une grande diversité d'espèces forestières** circulant en sous-bois, dans les trouées des canopées et le long des sentiers forestiers, pistes et layons (Murin de Bechstein, Grand et Petit Rhinolophe, Grand Murin, Barbastelle d'Europe, Murin cryptique...). Certains boisements mûres de Chênes pubescents riches en arbres sénescents forment des **réseaux de gîtes arboricoles** fortement favorables aux espèces arboricoles dans les micro-dendro habitats de ces arbres (Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, Noctule commune, Barbastelle d'Europe...).

Ces chênaies accueillent un cortège diversifié de **mammifères forestiers**, dont l'Ecureuil roux, la Genette commune, le Chevreuil européen, le Loup gris, Le Loir gris, etc. Le faciès à Chêne vert riche en Salsepareille est moins recherché car la densité de la végétation peut gêner les déplacements rapides en cas de danger pour les espèces.

Ces milieux ne présentent que **peu d'intérêt pour les reptiles** hormis lorsque les boisements sont clairs, à la faveur de **clairières**, ou au niveau des **écotones**. Ils peuvent accueillir des espèces communes comme le Lézard à deux raies. De même pour les amphibiens, si ce n'est qu'en tant qu'habitat terrestre pour le Crapaud épineux.

Pour le volet entomologique, ces habitats sont favorables au développement de l'Aristolochie pistoloche, plante hôte de la Proserpine. La présence de **vieux et gros Chênes pubescents** est favorable au Grand capricorne et au Lucane cerf-volant qui effectuent l'ensemble de leur cycle de vie dans la zone d'étude. A noter également la présence **d'ornières temporaires** sur les **pistes forestières** favorables à la présence de *Branchipus schaefferi*.



Les travaux sylvicoles récurrents ont conduit les massifs forestiers à accueillir des arbres jeunes de petites dimensions (intérêt limité pour l'entomofaune, l'avifaune et les chauves-souris) et le plus souvent dominés par le Pin d'Alep.





Chênaie mixte mésoméditerranéenne piquetée de Pin d'Alep.  
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2021

### Milieux anthropogènes des dépôts de déchets et des routes, chemins et allées forestières

Ces milieux anthropogènes, accueillent une **flore à tendance ubiquiste** ; particulièrement frappant pour les secteurs de dépôts de déchets. Sur les pistes forestières et petits chemins s'observent localement quelques espèces remarquables, dont la Luzerne en forme de pelote est l'exemple le plus frappant composée d'effectifs conséquents dans la partie centrale du site.

D'un point de vue chiroptérologique, ces milieux sont des **zones de transit ponctuelles** pour plusieurs espèces de chauves-souris opportunistes et de milieux ouverts, comme le cortège des pipistrelles, la Noctule de Leisler ou encore le Molosse de Cestoni.

Les **allées et chemins forestiers** constituent des zones de chasse actives du Grand, du Petit Rhinolophe du Murin de Bechstein, couloirs de transit régulier pour de nombreuses espèces de chauves-souris le long des allées forestières et des lisières boisées circulant entre leurs gîtes et leurs zones de chasse, dont plusieurs espèces rares (Rhinolophe euryale, Oreillard montagnard, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers).

Les **milieux de dépôts** peuvent être utilisés par plusieurs espèces de petits mammifères qui y trouvent souvent des petits gîtes, comme simple abri temporaire ou site de reproduction : Mulot sylvestre, Hérisson d'Europe, Fouine, etc.

Si les routes ne sont favorables à aucun reptile et aucun amphibien (elles sont d'ailleurs plutôt accidentogènes), les **pistes peuvent servir de corridors de déplacement**, ainsi que de **site de reproduction** pour le Crapaud calamite. Les dépôts de déchets quant à eux sont attractifs pour la plupart des espèces pour la quantité de gîtes qu'ils procurent.

D'un point de vue entomologique, ces milieux sont peu intéressants voire dangereux en raison du risque de collision sur les routes (zone de rupture).



Piste intra-forestière pouvant accueillir localement des espèces floristiques remarquables. Elles contribuent au corridor de déplacement pour les espèces faunistiques.



Le passage d'une conduite de gaz au sud-ouest de la zone d'étude immédiate permet l'expression d'un cortège des milieux ouverts avec notamment la présence de garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne ponctuée d'ourlets vivaces à *Brachypodium rupestre* et *Bromopsis erecta* tendant à être colonisé par un roncier bas. Ce chemin forestier constitue un corridor de déplacement pour la faune, mais aussi une zone appréciée par les reptiles pour leur alimentation et l'insolation nécessaire à leur cycle de vie.

Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2021

Alternance de boisement piqueté ponctué de pelouse et ourlet herbacé en bordure de la départementale. Cette gestion caractéristique des bords de route en région méditerranéenne permet de limiter la propagation des incendies.



Zone de dépôts de déchets en périphérie est du site permettant l'expression d'une flore à tendance subnitrophile et ubiquiste.

### Reliquat d'exploitation minière (dépression de bauxite, affleurement minéral...)

L'exploitation de la Bauxite débute dans le Var dès les années 1870 jusqu'aux années 1960 et son interruption laisse désormais place à des vestiges d'exploitation en périphérie de Brignoles – secteur principal des zones d'affleurements de bauxite - mais aussi à proximité des villes de Tavernes, Fox-Amphoux, Pontevès, Cotignac, etc. La bauxite, minerai rouge riche en alumine, était une source importante de revenu pour la région.

A l'échelle de la zone d'étude, ces vestiges se présentent sous **forme de dépressions recueillant les eaux de pluies**, mais aussi localement quelques **affleurements à prédominance minérale**. Les enjeux pour la flore sont très limités dans ces milieux, constat également applicable pour les oiseaux ou l'entomofaune.

D'un point de vue **chiroptérologique**, cette zone semi-ouverte est exploitée en chasse et en transit par plusieurs espèces forestières et de milieux semi-ouverts, comme le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Schreibers. On note également la présence de **nombreuses fissures et cavités rocheuses** dans les fronts de tailles favorables à l'accueil de plusieurs espèces de **chauves-souris cavernicoles**.

Ces milieux n'ont pas un intérêt important pour les mammifères, si ce n'est que les affleurements rocheux peuvent servir de lieux de marquage territorial pour la **Genette commune** (crottiers), et au Renard roux, à l'occasion.

Ces milieux n'ont d'intérêt herpétofaunistique (assez limité d'ailleurs) que pour la thermorégulation de certains reptiles et la reproduction de certains amphibiens comme le Crapaud calamite dans le cas où le sol n'est pas trop pentu, le fond est en eau et non souillé par les baignades répétées des sangliers.





Les différents faciès des reliquats d'exploitation de la bauxite. Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2021

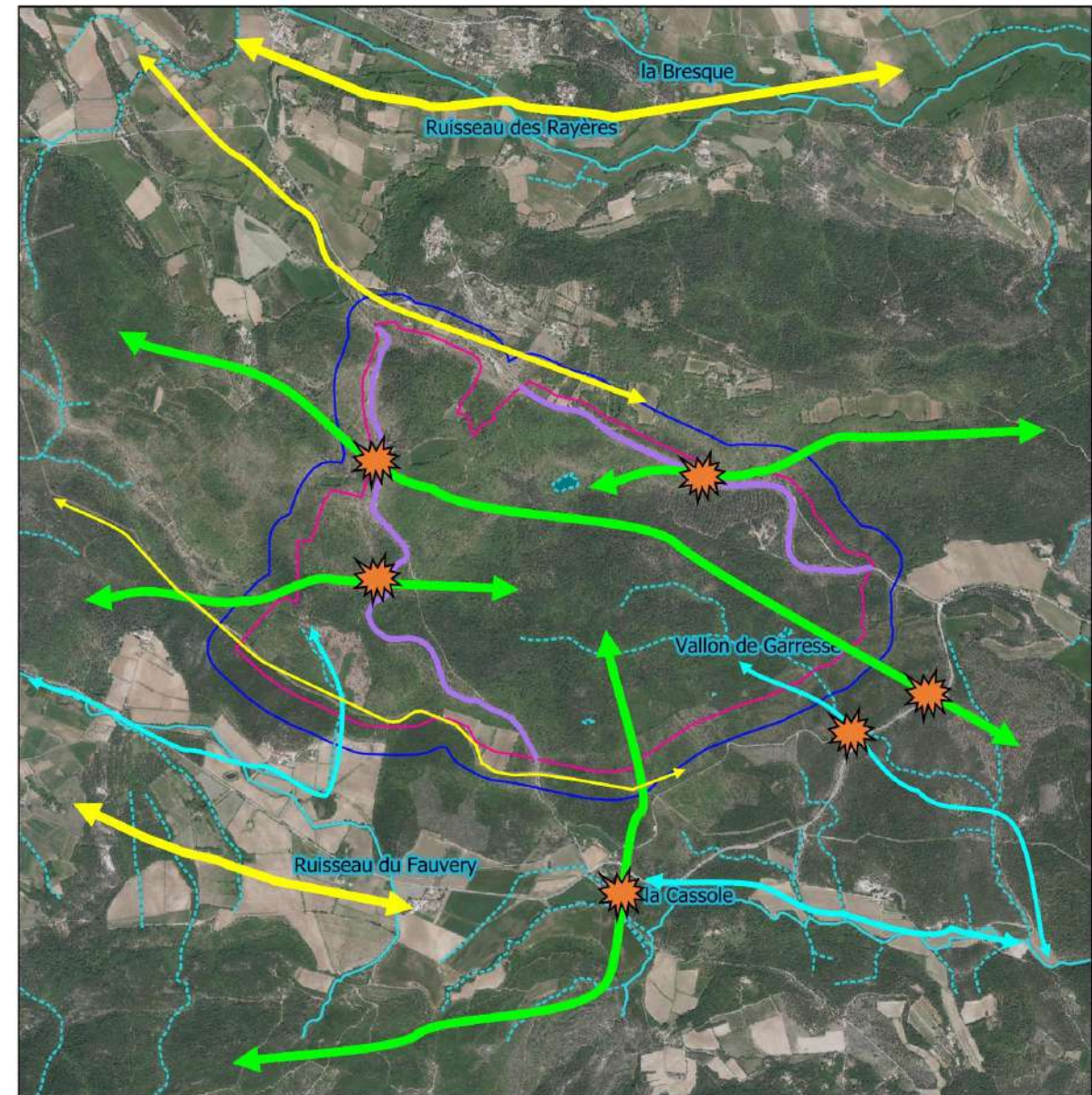
### ■ Synthèse sur le fonctionnement écologique de la zone d'étude

La zone d'étude immédiate est localisée au sud de la commune de Fox-Amphoux (83) dans une **vaste continuité boisée globalement fonctionnelle et sans rupture forte**. Suite à la réduction drastique voire quasi-disparition des pratiques agro-pastorales dans ces régions ; **l'expansion généralisée des milieux forestiers risque à terme d'altérer la présence des milieux ouverts à semi-ouverts méditerranéens riches en biodiversité**. La fermeture progressive des milieux constitue également une source de fragmentation pour les espèces à faibles capacités de dispersion.

La **trame bleue** dans la zone d'étude est **très peu développée**, à l'exception de la présence du vallon de Garresse au sud-est de la zone d'étude ; présentant un régime en eau temporaire, et le plus souvent à sec entraînant une fonctionnalité limitée.

La principale **source de fragmentation** présente ici est la présence de **quelques routes départementales**. Même si elles sont sources de collision pour la faune, elles ne constituent pas une véritable barrière aux déplacements de la faune terrestre. On pourra toutefois souligner que le débroussaillage de quelques tronçons peut rendre moins attractifs certains secteurs, en particulier pour la grande faune.

**ecoter** écologie & territoires  
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU DIT LE DEFENS, SUR LA COMMUNE DE FOX-AMPHOUX (83) - VALOREM  
VOLET NATUREL DE L'ETUDE D'IMPACT  
LA FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE



Légende

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| <b>Zones d'études</b>                  | <b>Eléments de Trame Bleue</b>       |
| Zone d'étude immédiate                 | Cours d'eau permanent                |
| Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m) | Cours d'eau temporaire               |
| <b>Eléments fragmentants</b>           | Secteurs temporairement en eau       |
| Routes secondaires                     | Corridor principal de la trame bleue |
| Point de conflit                       | <b>Eléments de Trame Verte</b>       |
|  | Corridor forestier                   |
|  | Corridor des milieux ouverts         |

Echelle : 1/30 000  
0 300 600 m  
Source : ECOTER  
Date de réalisation : 12-11-2021  
Expert : VFRANSEMS - ECOTER  
Fond et licence : IGN BDORTHO



### 3.5.14.3 Enjeux pour les fonctionnalités écologiques

Selon le **SRCE PACA**, la zone d'étude s'inscrit dans un vaste **réservoir de biodiversité à remettre en état** qui se compose pour l'essentiel de **zones forestières dégradées localement**.

#### Enjeux modérés

- **SRCE PACA** : réservoir de biodiversité essentiellement forestier à remettre en état.
- **Corridors forestiers** : vaste ensemble boisé depuis le Bois de Malassoque jusque Fox-Amphoux se prolongeant à l'est vers Salernes, vers le sud sur le secteur du Bessillon et vers le nord vers la forêt domaniale de Péleuc.
- **Corridors des milieux ouverts** : localisés en périphérie des parties nord et sud de la zone d'étude.
- **Corridors de la Trame Bleue** : le Vallon de Garresse en est le principal représentant, mais présente des fonctionnalités assez réduites, car présentant un régime temporaire souvent en assec.

### 3.5.15 Conclusion et synthèse des enjeux

La synthèse des enjeux est un exercice complexe et constitue inévitablement une perte de détail dans l'information résultante. Toutefois, elle permet de cibler les secteurs les plus riches ou ceux présentant un aspect fonctionnel d'envergure à l'échelle du projet, voire à une échelle plus large.

#### 3.5.15.1 Rappel des principaux enjeux

Les enjeux relatifs à chaque thématique naturaliste prise en compte dans cette étude sont synthétisés par classe dans le tableau suivant :

| SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES   |   |                      |                   |
|---|---|----------------------|-------------------|
| Enjeux  | Zone concernée  | Portée réglementaire | Niveau de l'enjeu |
| <b>Habitats naturels</b>  |   |                      |                   |
| ENJEU 01 - Prairie argileuse temporairement humide à <i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Anthemis cotula</i> et <i>Mentha pulegium</i>                               | Dépression géologique située dans la partie nord du site d'étude  | ZH                   | Fort              |
| ENJEU 02 - Végétation méditerranéenne des cultures extensives de céréales sur sol argilo-calcaire / Friche post-culturelle thérophytique mésotrophe à oligotrophe | Bordure nord dans les secteurs prévus pour les OLD  | -                    | Fort              |
| ENJEU 03 - Pelouse thérophytique calcicole pionnière mésoméditerranéenne  | Localisée dans quelques clairières forestières  | N2000                | Fort              |
| ENJEU 04 - Chênaie mésoméditerranéenne à <i>Quercus pubescens</i> et <i>Lathyrus latifolius</i> de fond de vallon   | Formation boisée concentrée dans les fonds de vallon et périphérie de la dépression géologique                              | N2000                | Modéré            |
| ENJEU 05 - Culture céréalière intensive parsemée de bandes de végétation naturelle  | Localisée à deux parcelles dans la partie ouest de la zone d'étude immédiate  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 06 - Friche post-culturelle rudérale dominée par des espèces annuelles / Friche post-culturelle colonisée par la Ronce                                      | Bordure nord et sud de la zone d'étude immédiate  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 07 - Formation ouverte à <i>Genista hispanica</i> et <i>Bromopsis erecta</i> ponctuée de Matorral à <i>Juniperus communis</i>                               | Localisée dans un petit secteur en position centrale du site dans une clairière forestière                                  | N2000                | Modéré            |
| ENJEU 08 - Cortège forestier des chênaies mixtes mésoméditerranéennes comprenant différents sylvo-faciès  | Majeure partie du site  | N2000                | Faible            |
| <b>Flore</b>  |   |                      |                   |
| ENJEU 09 - Garidelle fausse Nigelle ( <i>Nigella nigellastrum</i> )   | Friche post-culturelle thérophytique mésotrophe à oligotrophe au nord de la zone d'étude immédiate                          | PN                   | Majeur            |
| ENJEU 10 - Alpiste paradoxal ( <i>Phalaris paradoxa</i> )   | Végétation méditerranéenne des cultures extensives de céréales sur sol argilo-calcaire au nord de la zone d'étude immédiate | PR                   | Fort              |
| ENJEU 11 - Camomille puante ( <i>Anthemis cotula</i> )  | Prairie argileuse temporairement humide à <i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Anthemis cotula</i> et <i>Mentha pulegium</i>    | -                    | Fort              |

| SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES   |  |                      |                   |
|---|--|----------------------|-------------------|
| Enjeux  | Zone concernée   | Portée réglementaire | Niveau de l'enjeu |
| ENJEU 12 - Crépide de Zante ( <i>Crepis zacintha</i> )                                      | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | -                    | Fort              |
| ENJEU 13 - Epiaire d'Héraclée ( <i>Stachys heraclea</i> )                                   | Friche post-culturelle colonisée par la Ronce  | -                    | Fort              |
| ENJEU 14 - Gaillet cendré ( <i>Galium cinereum</i> )  | Chênaie mixte mésoméditerranéenne à sylvo-faciès pionnier de <i>Pinus halepensis</i>   | -                    | Fort              |
| ENJEU 15 - Glaïeul douteux ( <i>Gladiolus dubius</i> )                                      | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | PN                   | Fort              |
| ENJEU 16 - Herbe du mont Serrat ( <i>Thymelaea sanamunda</i> )                              | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | -                    | Fort              |
| ENJEU 17 - Tournesol des teinturiers ( <i>Chrozophora tinctoria</i> )                       | Friche post-culturelle rudérale dominée par des espèces annuelles  | -                    | Fort              |
| ENJEU 18 - Luzerne en forme de pelote ( <i>Medicago sativa</i> subsp. <i>glomerata</i> )    | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i> , lisière des chênaies mixtes mésoméditerranéennes | PR                   | Fort              |
| ENJEU 19 - Achillée tomenteuse ( <i>Achillea tomentosa</i> )                                | Bord de piste  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 20 - Cresson âpre ( <i>Sisymbrella aspera</i> subsp. <i>aspera</i> )                  | Prairie argileuse temporairement humide à <i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Anthemis cotula</i> et <i>Mentha pulegium</i>   | -                    | Modéré            |
| ENJEU 21 - Cytinet de L'Écluse ( <i>Cytinus ruber</i> )                                     | Garrigue haute buissonnante calcicole à <i>Rosmarinus officinalis</i> et/ou <i>Cistus albidus</i> et Chênaie verte mésoméditerranéenne dense à <i>Smilax aspera</i>  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 22 - Gagée des champs ( <i>Gagea villosa</i> )  | Végétation méditerranéenne des cultures extensives de céréales sur sol argilo-calcaire   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 23 - Grande Petite-centaurée ( <i>Centaurium erythraea</i> subsp. <i>majus</i> )      | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 24 - Grémil de Sibthorp ( <i>Buglossoides incrassata</i> subsp. <i>splitgerberi</i> ) | Bordure de culture céréalière intensive parsemée de bandes de végétation naturelle   | PR                   | Modéré            |
| ENJEU 25 - Mélilot sillonné ( <i>Melilotus sulcatus</i> )                                   | Affleurement minéral et rochers pauvres en végétation  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 26 - Ophrys de la Drôme ( <i>Ophrys saratoi</i> )                                     | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 27 - Orobanche du Romarin ( <i>Phelipanche rosmarina</i> )                            | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 28 - Vesce de Johann ( <i>Vicia johannis</i> )  | Végétation méditerranéenne des cultures extensives de céréales sur sol argilo-calcaire   | -                    | Modéré            |
| ENJEU 29 - Violette de Jordan ( <i>Viola jordanii</i> )                                     | Chênaie mésoméditerranéenne à <i>Quercus pubescens</i> et <i>Lathyrus latifolius</i> de fond de vallon   | PR                   | Modéré            |
| ENJEU 30 - Xéranthème fétide ( <i>Xeranthemum cylindraceum</i> )                            | Garrigue basse calcicole mésoméditerranéenne et Pelouse et ourlet vivace à <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Genista hispanica</i>  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 31 - Gesse annuelle ( <i>Lathyrus annuus</i> )  | Bordure de culture céréalière intensive parsemée de bandes de végétation naturelle   | -                    | Faible            |
| ENJEU 32 - Mahonia ( <i>Berberis aquifolium</i> )   | Fourrés anthropisés, pinèdes calcicoles  | -                    | Invasive (modéré) |
| <b>Oiseaux</b>  |  |                      |                   |
| ENJEU 33 - Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )  | Milieux semi-ouverts   | PN<br>N2000          | Fort              |
| ENJEU 34 - Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )                              | Milieux semi-ouverts   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 35 - Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )                            | Milieux semi-ouverts   | PN<br>N2000          | Modéré            |
| ENJEU 36 - Pic épeichette ( <i>Dryobates minor</i> )  | Milieux boisés   | PN                   | Modéré            |





| SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES  |   |                      |                   |
|--|---|----------------------|-------------------|
| Enjeux   | Zone concernée  | Portée réglementaire | Niveau de l'enjeu |
| ENJEU 37 – Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )   | Milieux semi-ouverts  | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 38 – Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )   | Milieux semi-ouverts  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 39 – Verdier d'Europe ( <i>Berberis aquifolium</i> )   | Milieux semi-ouverts  | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 40 – Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )  | Milieux ouverts   | -                    | Faible            |
| ENJEU 41 – Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )  | Milieux semi-ouverts  | PN                   | Faible            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 42 – Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) et Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )  | Milieux boisés  | PN                   | Faible            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 43 – Effraie des clochers ( <i>Tyto alba</i> )   | Milieux anthropisés   | PN                   | Faible            |
| ENJEU 44 – Hironnelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> ) et Hironnelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> ) | Milieux anthropisés   | PN                   | Faible            |
| ENJEU 45 – Linotte mélodieuse ( <i>Linaria cannabina</i> )   | Milieux ouverts   | PN                   | Faible            |
| ENJEU 46 – Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )  | Milieux ouverts   | PN                   | Faible            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 47 – Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )   | Milieux boisés  | PN                   | Faible            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 48 – Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )  | Milieux semi-ouverts  | PN                   | Faible            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 49 – Vautour fauve ( <i>Gyps fulvus</i> )  | Milieux rupestres   | PN                   | Faible            |
|  |   | N2000                |                   |
| <b>Chiroptères</b>   |   |                      |                   |
| ENJEU 50 – Murin de Capaccini ( <i>Myotis capaccini</i> )  | Pelouses piquetées  | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 51 – Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> )   | Pelouses piquetées, bois clairs, lisières   | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 52 – Grande noctule ( <i>Nyctalus lasiopterus</i> )  | Lisières, pelouses piquetées, allées forestières, clairières, boisements mixtes et feuillus   | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 53 – Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )  | Milieux boisés clairs, lisières forestières, prairies piquetées, allées forestières, boisements mixtes, clairières, haies, pinèdes, chênaies.   | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 54 – Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )   | Lisières, allées forestières, boisements mixtes, bois clairs, pelouses piquetées, pelouses herbacées  | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 55 – Oreillard montagnard ( <i>Plecotus macrobullaris</i> )  | Milieu rupestre (falaises), pelouses piquetées, lisières, boisements clairs et mixtes   | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 56 – Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )  | Lisières, pelouses piquetées, allées forestières, clairières, pinèdes, haies chênaies   | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 57 – Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteini</i> )   | Lisières, pelouses piquetées, milieux boisés  | PN                   | Fort              |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 58 – Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )  | Lisières, allées forestières, boisements mixtes   | PN                   | Modéré            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 59 – Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )  | Allées forestières, layons, clairières, lisières  | PN                   | Modéré            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 60 – Petit murin ( <i>Myotis blythii</i> )   | Lisières, pelouses herbacées piquetées, milieux boisés  | PN                   | Modéré            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 61 – Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )   | Allées forestières, lisières, boisements clairs, pelouses piquetées, layons, clairières   | PN                   | Modéré            |
|  |   | N2000                |                   |
| ENJEU 62 – Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> )   | Boisements clairs, milieux rupestres et falaises, lisières, pelouses piquetées, cultures, coupes forestières, allées forestières, clairières, boisements mixtes, chênaies, pinèdes layons | PN                   | Modéré            |
|  |   | N2000                |                   |

| SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES   |   |                      |                   |
|---|---|----------------------|-------------------|
| Enjeux  | Zone concernée  | Portée réglementaire | Niveau de l'enjeu |
| ENJEU 63 – Cortège d'espèces à enjeu faible (Pipistrelle de Nathusius, Oreillard roux, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi, Oreillard gris, Murin de Daubenton et Murin cryptique) | Divers milieux de la zone d'étude immédiate   | PN                   | Faible            |
| <b>Autres mammifères</b>  |   |                      |                   |
| ENJEU 64 – Genette commune ( <i>Genetta genetta</i> )   | Toute la zone d'étude   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 65 – Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )   | Toute la zone d'étude   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 66 – Loup gris ( <i>Canis lupus</i> )   | Toute la zone d'étude   | PN                   | Modéré            |
|   |   | N2000                |                   |
| ENJEU 67 – Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )  | Boisements  | PN                   | Faible            |
| ENJEU 68 – Cortège d'espèces à enjeu faible (Fouine, Renard roux, Blaireau européen, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe et Pachyure étrusque)  | Toute la zone d'étude   | -                    | Faible            |
| ENJEU 69 – Cortège d'espèces à enjeu très faible (Loir gris, Crocure musette, Mulot sylvestre, Rat noir, Souris, Campagnol et Sanglier)   | Toute la zone d'étude   | -                    | Faible            |
| <b>Reptiles</b>   |   |                      |                   |
| ENJEU 70 – Lézard ocellé ( <i>Timon lepidus</i> )   | Milieux ouverts de la frange nord riches en gîtes (buissons, enrochements)  | PN                   | Fort              |
| ENJEU 71 – Couleuvre de Montpellier ( <i>Malpolon monspessulanus</i> )  | Milieux ouverts, lisières   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 72 – Coronelle girondine ( <i>Coronella girondica</i> )   | Bois clairs, lisières, garrigues pelouses, si présence de murets en pierres sèches, pierriers et tas de bois                  | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 73 – Seps strié ( <i>Chalcides striatus</i> )   | Pelouses, friches   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 74 – Psammodrome d'Edwards ( <i>Psammodromus edwardsianus</i> )   | Garrigues basses et milieux ouverts à végétation rase   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 75 – Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> )   | Boisements, ronciers, ourlets herbacés  | PN                   | Faible            |
| ENJEU 76 – Lézard à deux raies ( <i>Lacerta bilineata</i> ) et Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )   | Lisières, haies, garrigues, friches, pierriers, murets en pierres sèches  | PN                   | Faible            |
| <b>Amphibiens</b>   |   |                      |                   |
| ENJEU 77 – Crapaud calamite ( <i>Epidalea calamita</i> )  | Espèce observée en phase terrestre au sein des massifs forestiers   | PN                   | Modéré            |
|   |   | N2000                |                   |
| ENJEU 78 – Crapaud épineux ( <i>Bufo spinosus</i> )   | Espèce observée en phase terrestre au sein des massifs forestiers   | PN                   | Faible            |
| ENJEU 79 – Rainette méridionale ( <i>Hyla meridionalis</i> )  | L'espèce a été entendue en bordure sud du site, à proximité de zones d'habitation et de vallons en eau temporairement         | PN                   | Faible            |
|   |   | N2000                |                   |
| <b>Insectes et autres arthropodes</b>   |   |                      |                   |
| ENJEU 80 – Damier de la succise ( <i>Euphydryas aurinia provincialis</i> )  | Prairies, friches et lisières xérophiles à Céphalaire blanche   | PN                   | Modéré            |
|   |   | N2000                |                   |
| ENJEU 81 – Proserpine ( <i>Zerynthia rumina</i> )   | Secteurs de garrigues à Aristolochie pistoloche   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 82 – Zygène cendrée ( <i>Zygaena rhamanthus</i> )   | Pelouses, friches, lisières et bords de chemins à Badasse   | PN                   | Modéré            |
| ENJEU 83 – Magicienne dentelée ( <i>Saga pedo</i> )   | Pelouses sèches   | PN                   | Modéré            |
|   |   | N2000                |                   |
| ENJEU 84 – Nurscie à taches blanches ( <i>Nurscia albomaculata</i> )  | Pelouses et talus écorchés pierreux   | -                    | Modéré            |
| ENJEU 85 – Scorpion languedocien ( <i>Buthus occitanus</i> )  | Garrigue, sous les pierres  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 86 – Branchipus schaefferi  | Ornières temporairement en eau  | -                    | Modéré            |
| ENJEU 87 – Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )   | Vieux chênes pubescents   | PN                   | Faible            |
|   |   | N2000                |                   |
| ENJEU 88 – Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )   | Vieux arbres (Chênes en particulier)  | N2000                | Faible            |
| ENJEU 89 – Cortège d'espèces à enjeu faible (Azuré de la badasse, Pacha à deux queues, Zygène de la Badasse, Zygène de la petite coronille, Zygène d'Occitanie, Criquet des Ibères, Grillon testacé, Ascalaphe loriot et <i>Nomisia celerrima</i> )                                 | Divers milieux de la zone d'étude immédiate (boisements, maquis à arbousier, pelouses, friches, garrigues rocailleuses, etc.) | -                    | Faible            |
| <b>Fonctionnalités écologiques et trames vertes et bleues</b>   |   |                      |                   |
| ENJEU 90 – SCRE PACA : réservoir de biodiversité essentiellement forestier à remettre en état.  |   | SRCE                 | Modéré            |
| ENJEU 91 – Corridors forestiers : la forêt domaniale de Pélesc.   |   | SRCE                 | Modéré            |



### Légende

#### Zones d'étude



-  Zone d'étude immédiate
-  Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)

#### Principaux corridors pour la faune

-  Corridor de déplacement principal à fort enjeu

-  Zones de gîtes remarquables pour les Chauves-souris

#### Arbres gîtes

-  Très favorable à l'accueil de chauves-souris
-  Modérément favorable à l'accueil de chauves-souris

#### Gîtes cavernicoles

-  Modérément favorable à l'accueil de chauves-souris

#### Classes d'enjeux

-  Majeur
-  Fort
-  Modéré
-  Faible
-  Très faible

### 1 – BOISEMENT DENSES DE CHÊNES

#### Enjeu modéré – Flore

*Cytinus ruber*

#### Enjeu modéré à fort – Chauves-souris

Survol en canopée de la Grande Noctule, transit ponctuel de Pipistrelles

### 3 - MILIEUX OUVERTS À SEMI-OUVERTS DE PELOUSES ET GARRIGUES HERBACEES SECHES, PRAIRIES ET CULTURES

#### Enjeu modéré à majeur – Habitat naturel et flore

Matarral à *Juniperus communis*

Végétation méditerranéenne des cultures extensives à intensives, déclinaisons des friches post-culturelles et pelouses thérophytiques.

Cortège diversifié d'espèces remarquables associé à ces milieux (dont la Garidelle fausse Nigelle)

#### Enjeu fort – Oiseaux

Fauvette pitchou (niche probable – 1 couple),

Cortège diversifié d'espèces remarquables à enjeu modéré (dont l'Engoulevent d'Europe et la Tourterelle des bois)

#### Enjeu modéré à fort – Chauves-souris

Milieux accueillant un cortège diversifié d'espèces remarquables à enjeu

Zone de chasse d'espèces de haut vol, Oreillard montagnard, petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, oreillard gris...

#### Enjeu modéré – Mammifères

Habitats de vie et corridor de déplacement pour plusieurs espèces dont le Hérisson d'Europe et Loup gris

#### Enjeu modéré à fort – Reptiles et batraciens

Lézard ocellé (secteur nord)

Cortège d'espèces à enjeu modéré (Couleuvre de Montpellier, Coronelle girondine, Psammodrome d'Edwards et le Seps strié)

#### Enjeu faible et modéré – Insectes et autres arthropodes

Zygène cendrée, Damier de la Succise, Proserpine, Magicienne dentelée, Nurscie à taches blanches et Scorpion languedocien

Cortège diversifié au sein des clairières et milieux semi-ouverts forestiers

### 6 – MILIEUX RUPESTRES ET ROCHEUX

#### Enjeu fort – Chauves-souris

Gîtes potentiels pour : Molosse de Cestoni, Vespère de Savi, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers, groupe des Rhinolophes.

### 2 – BOISEMENTS MIXTES MÂTURES LÂCHES

#### Enjeu modéré à fort – Habitats/Flore

Dépression géologique accueillant une prairie argileuse temporairement humide ceinturée par un boisement mature et Chênaie méso-méditerranéenne à *Quercus pubescens* et *Lathyrus latifolius* de fond de vallon

Camomille puante, Cresson âpre et Violette de Jordan

#### Enjeu modéré – Oiseaux

Cortège diversifié d'espèces remarquable à enjeu modéré (Pic épeichette, Serin cini, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Tourterelle des bois).

#### Enjeu modéré à fort – Chauves-souris

Grande noctule en chasse de canopée (+ milieux ouverts)

Gîtes potentiels dans le boisement mature en partie centrale pour un cortège diversifié de chauves-souris.

Chasse de Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, nombreux gîtes arboricoles potentiels actuels et à venir...

#### Enjeu modéré – Mammifères

Milieux d'alimentation et de refuges pour les espèces forestières

#### Enjeu faible et modéré – Insectes et autres arthropodes

Cortège diversifié au sein des clairières et milieux semi-ouverts forestiers

### 4 – COUPES FORESTIERES

#### Enjeu modéré – Chauves-souris

Zones de chasses de Pipistrelles...

### 5 – ALLEES ET PISTES FORESTIERES

#### Enjeu fort – Flore

Luzerne en forme de pelote

#### Enjeu modéré à fort – Chauves-souris

Couloir de chasse pour diverses espèces de chauves-souris présentant un enjeu.

Corridors principaux et de zones de chasse intensives du Grand Rhinolophe (chasse à l'affut), Murins sp, Minioptère...

#### Enjeu modéré – Mammifères

Corridors de déplacement pour de nombreuses espèces

#### Enjeu modéré – Reptiles et batraciens

Cortège d'espèces remarquables

#### Enjeu modéré – Insectes et autres arthropodes

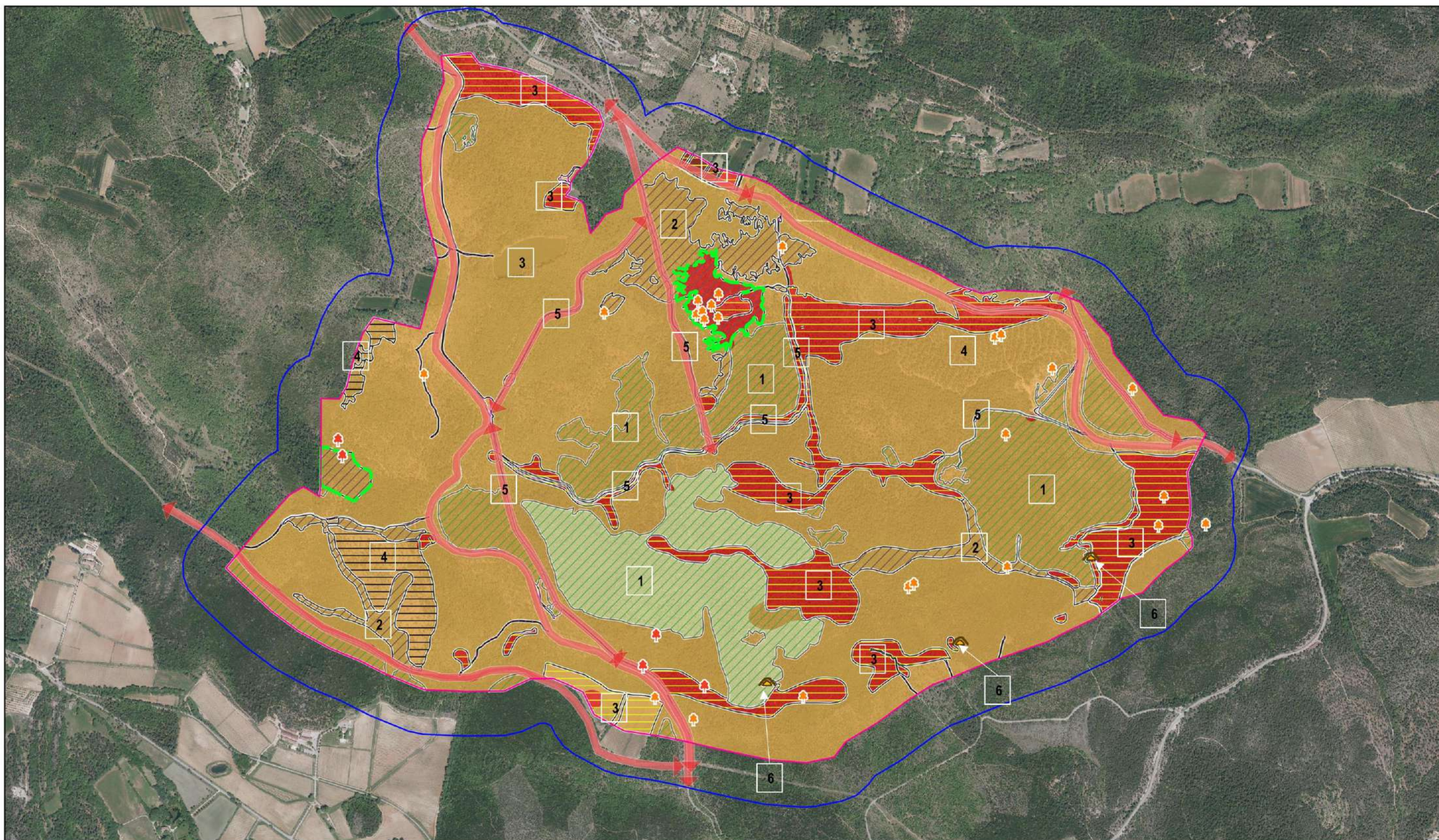
*Branchipus schaefferi* (flaques et omières temporaires)

| SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES   |                |                      |                   |
|---|----------------|----------------------|-------------------|
| Enjeux  | Zone concernée | Portée réglementaire | Niveau de l'enjeu |
| <b>ENJEU 92 – Corridors des milieux ouverts</b> : localisés dans en périphérie des parties nord et sud de la zone d'étude.  |                | SRCE                 | Modéré            |
| <b>ENJEU 93 – Corridors de la Trame Bleue</b> : le Vallon de Garresse en est le principal représentant, mais présente des fonctionnalités assez réduites, car présentant un régime temporaire souvent en assec. |                | SRCE                 | Modéré            |

PN : Protection nationale portant sur les espèces  
 (PN) : Protection nationale portant sur un habitat d'espèce protégée  
 PR : Protection régionale portant sur les espèces  
 N2000 : Concerne un enjeu de conservation au titre de Natura 2000  
 ZH : Habitat naturel correspondant à une zone humide au regard des cortèges floristiques  
 SRCE : Concerne un enjeu identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
 SCOT : Concerne un enjeu identifié dans le Schéma de Cohérence Territoriale

La carte ci-après offre une représentation synthétique et géographique des niveaux d'enjeux à l'échelle de la zone d'étude immédiate. Pour cela, l'enjeu de chaque milieu cartographié a été qualifié par groupe étudié (voir les cartes ci-avant de synthèse des enjeux par groupe).





Légende

- |   |  |
|---|--|
| 1 - Boisements denses de Chênes verts   | 4 - Coupe forestière                     |
| 2 - Boisements mixtes mûres lâches  | 5 - Allées et pistes forestières         |
| 3 - Milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses et garrigues herbacées sèches, prairies et cultures | 6 - Milieux rupestres et milieux rocheux |

Pour la suite de la légende, se référer à la page suivante

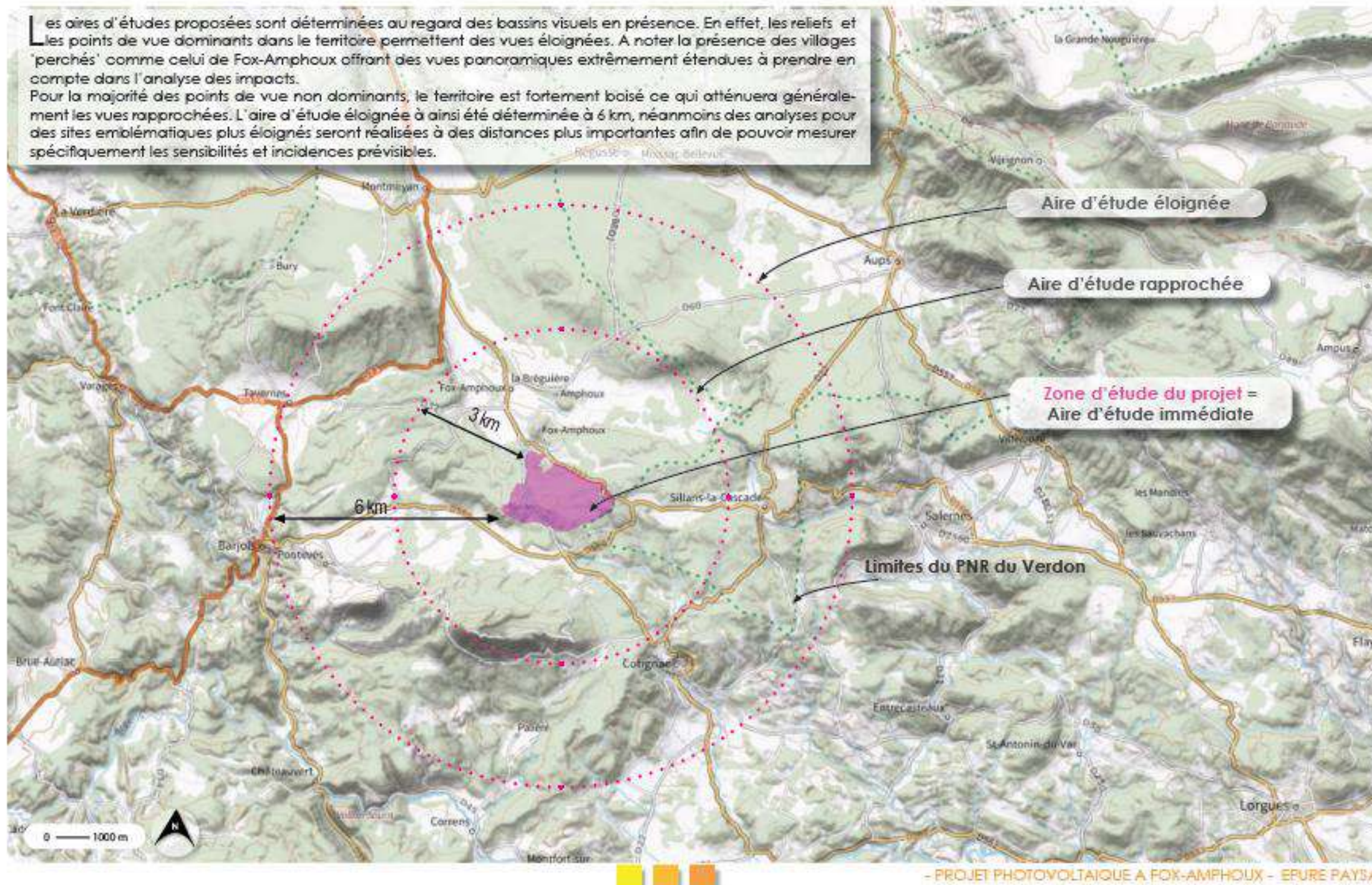
Echelle : 1/20 000  
0 100 200 m

Source : ECOTER  
Date de réalisation : 24-11-2021  
Expert : VFRANSENS - ECOTER  
Fond et licence : IGN BDORTHO



### 3.6 Patrimoine et paysage - EPURE PAYSAGE

#### Situation géographique et aires d'étude





## Situation géographique





## Caractéristiques du site: orthophoto



- **Objet et Nom du site :** Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque à Fox-Amphoux.
- **Terrains concernés:** terrains en propriété communale
- **Adresse :** Route de Draguignan (RD 32) 83670 Fox-Amphoux,
- **Géoréférencement:** 43.56736 , 6.119189
- **Max et Minimum d'Altitude :** entre 486 m au nord et 415 m à l'est au niveau du Vallon de Garesse.
- **Accès potentiels:** divers depuis la RD 32 et RD 13
- **Surface estimative du projet :** La zone d'étude du projet représente environ 460 ha.



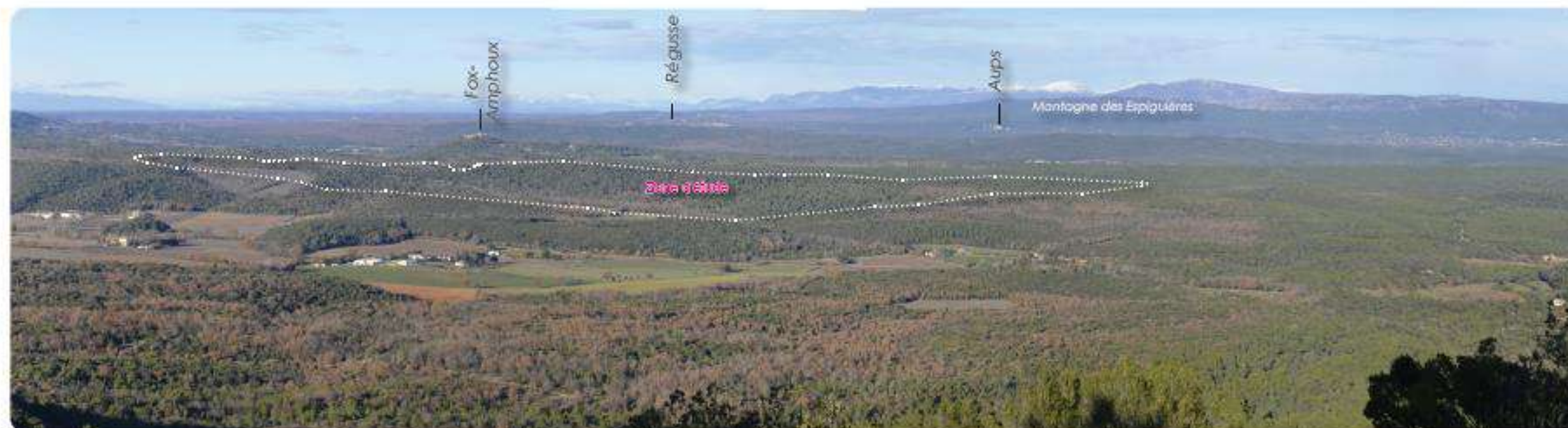
- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Caractéristiques du site: illustration



Depuis le belvédère dominant le village perché de Fox-Amphoux, la zone d'étude se situe au sud-est du bourg. En toile de fond le Gros Bessillon culminant à plus de 800 m domine et constitue un point de repère dans le paysage.



Depuis le belvédère du Gros Bessillon culminant à plus de 800 m la zone d'étude est perceptible dans son ensemble.

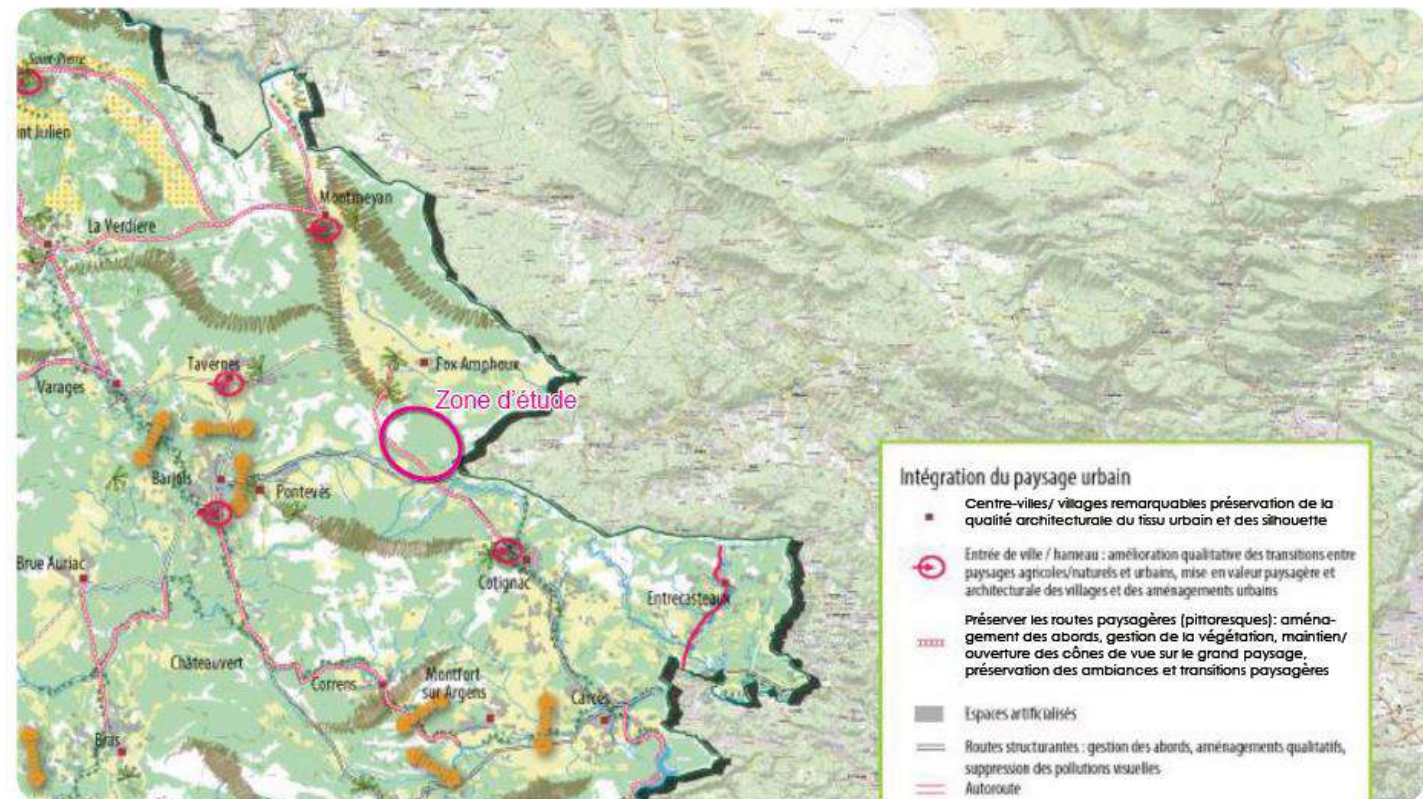
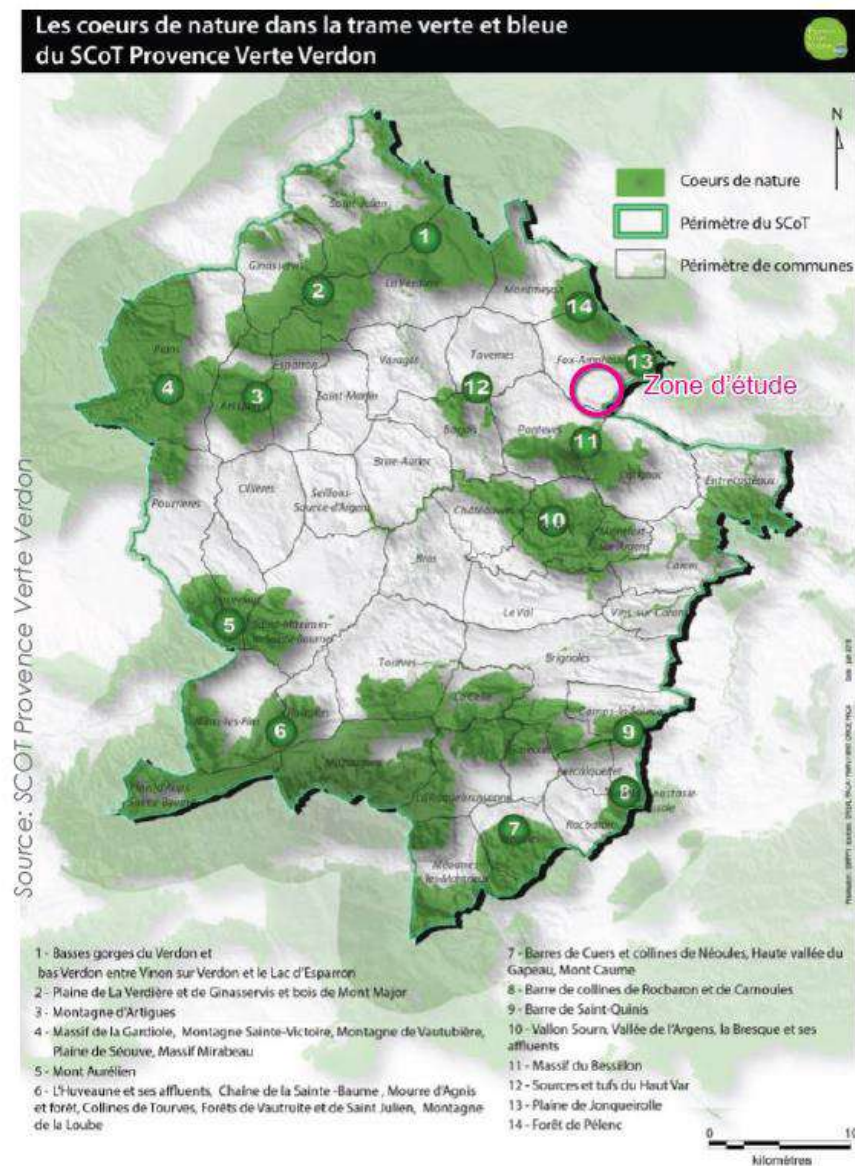


- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Statuts réglementaires, Recommandations paysagères issues des documents d'orientation

La commune de Fox-Amphoux jouxte le PNR du Verdon situé au nord et à l'est, le territoire est intégré au SCOT de la CA Provence Verte Verdon. Le Scot met en évidence la qualité des points de vues et des belvédères notamment liés au village perché de Fox (-Amphoux,) dont il faut tenir compte dans l'élaboration du projet photovoltaïque. Le SCOT préconise la protection des secteurs ruraux en protégeant particulièrement les arrière-plans visuels constitués sur le territoire par les reliefs boisés. La route de Fox-Amphoux à Cotignac (RD13) est identifiée comme une **route paysagère (pittoresque)** à préserver par «la gestion de la végétalisation, la préservation des cônes de vue sur le paysage et la préservation des ambiances et des transitions paysagères». En matière environnementale le SCOT met en évidence la qualité écologique des coeurs de nature à Fox-Amphoux concernant le nord du territoire limitrophe avec la commune d'Aups: la plaine de Jonqueirolle (13) correspondant à une partie de la vallée de la Bresque et la forêt de Péleuc (14) proche repris tous deux sur l'extrait en bas à gauche. Au sud le Massif du Bressillon (11) est également recensé comme coeur de nature au sens des trames vertes et bleues.



Carte d'enjeux Paysagers - SCOT



## Statuts règlementaires, Recommandations paysagères issues des documents d'orientation

**Interprétation des recommandations du Parc Naturel Régional du Verdon:** le secteur est situé en limite extérieure du territoire du PNR du Verdon. Il jouxte sur son flanc est la commune de Sillans-la-Cascade faisant partie du parc. Le PNR dans sa charte recommande le développement des énergies renouvelables, néanmoins il met en évidence la nécessité de valoriser et préserver les paysages de qualité qui font la richesse du parc. Le parc préconise également la nécessité de mesurer les effets de cumul de projets préjudiciables aux enjeux patrimoniaux et paysagers afin de juger de l'acceptabilité de ces projets. Ces aspects seront abordés en détail dans les analyses qui suivent dans cette étude.

A noter le **projet d'OGS des Gorges du Verdon** en cours ne fait que confirmer la qualité de l'environnement et de l'aura nationale et internationale des paysages du Parc Naturel du Verdon (voir extraits ci-dessous).

Il faut retenir pour notre projet la grande sensibilité des paysages situés au nord et à l'est du site qui restent néanmoins relativement à l'écart du cœur de parc situé à plus de 16 km. Au sud, il faut noter la présence du PNR de la Sainte-Baume situé à plus de 20 km à vol d'oiseau de la zone d'étude. A titre indicatif, la Sainte Victoire est située à plus de 38 km de la zone d'étude.

- les espaces naturels à enjeux patrimoniaux et paysagers au titre des sites classés et inscrits, des espaces naturels sensibles départementaux, des réserves naturelles nationales ou régionales, des sites soumis à un arrêté de biotope, des terroirs présentant une « qualité paysagère notable » au sens de l'atlas des paysages des Alpes de Haute Provence<sup>2</sup>, des sites d'intérêt écologique majeur identifiés dans le plan de Parc 2008-2020, des monuments emblématiques du grand paysage et des zones de sensibilité écologique définies dans le Plan de Parc précité. Les projets situés dans les espaces de découverte du « grand paysage » devront être conçus dans la recherche du moindre impact et plus particulièrement sur l'ouverture des paysages. Dans les sites Natura 2000 (pSIC, SIC, ZPS, ZSC), les projets de centrales solaires photovoltaïques ou thermiques, soumis à autorisation ou déclaration préfectorale, devront obligatoirement faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des habitats naturels et des espèces relevant du réseau Natura 2000.

Afin d'éviter un effet de cumul de projets préjudiciable à ces enjeux patrimoniaux et paysagers, il est proposé de fixer des seuils globaux pour limiter le nombre de projets (ex. Surface d'emprise ; Type d'espaces ; Puissance cumulée ...). Cette réflexion sera menée au sein du groupe de travail cité plus haut.



Figure 29 : Carte des PNR présents sur le territoire d'étude

- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Axe C : Pour une valorisation durable des ressources</b>  | <b>C.5.4</b> |
| Orientation : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie   |              |
| Mesure : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables   |              |
| Dispositions de la Charte :  |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat et les équipements publics</li> <li>Favoriser les économies d'énergie dans les équipements publics</li> </ul>   |              |
| Rôle de l'organisme gestionnaire du Parc :   |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonne et anime des actions éducatives et de sensibilisation sur les questions liées aux énergies renouvelables</li> <li>Scoutier les démarches et expériences favorisant la maîtrise de l'énergie</li> <li>Inclut aux économies d'énergie dans les bâtiments ou équipements communs en particulier</li> <li>Inclut à la mise en place d'installations et de bâtiments utilisant des énergies renouvelables notamment le solaire et le bois énergie</li> <li>Favorise le développement des cultures pour les biocarburants</li> <li>Coordonne et anime des actions éducatives et de sensibilisation sur les questions liées aux énergies renouvelables</li> <li>Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des bureaux d'études et des entreprises pour les inciter à construire des bâtiments HGE apportant un meilleur confort aux usagers et utilisateurs</li> <li>Mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour lutter contre la pollution lumineuse de l'éclairage public</li> </ul> |              |
| Implication des partenaires :  |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les communes et communautés lancent des diagnostics sur leur consommation d'énergie, afin de déterminer les actions susceptibles de générer des économies durables</li> <li>Les communes et communautés mettent en œuvre une démarche HQE sur les bâtiments</li> <li>L'Etat, les Conseils Généraux, la Région et l'ADEME sensibilisent les communes et les structures intercommunales à la mise en œuvre d'opération en faveur d'économie d'énergie, aux démarches HQE et à l'utilisation des énergies renouvelables</li> </ul>   |              |
| Partenaires :  |              |
| Adema, Conseil Régional, Conseils Généraux, Espaces Info Energie, Communes, communautés de communes, Syndicats Mixtes, SIVOM, SIVU   |              |
| Entités paysagères concernées :  |              |
| Ensemble du territoire du Parc   |              |
| Indicateurs de réalisation :   |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions de sensibilisation, d'éducation réalisées</li> <li>Nombre d'actions d'accompagnement technique auprès des communes</li> </ul>  |              |
| Indicateurs d'évaluation :   |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la quantité d'énergies renouvelables utilisées</li> <li>Traçabilité des initiatives expérimentales conduites</li> </ul>  |              |





## Statuts réglementaires, Recommandations paysagères issues des documents d'orientation

**PLU et zonages concernés:** Le PLU de la commune de Fox-Amphoux est en cours d'élaboration et en phase de consultation (Carte Communale opposable pour l'instant) - le PADD et les OAP intègrent le projet photovoltaïque situé sur les parcelles communales.

**Interprétation du PADD en cours de Fox-Amphoux:** le PADD met en évidence de nombreux éléments patrimoniaux présents à proximité de la zone d'étude. Il s'agit essentiellement de patrimoine bâti (Châteaux, bastides, ancien moulin, édifices culturels,...) ne faisant néanmoins pas l'objet de protection réglementaire. Ils se situent essentiellement au nord du site et font ainsi l'objet d'un regard particulier dans l'analyse des impacts. Le PADD met en évidence également les cônes de vues sur les départementales ceinturant le site essentiellement motivés par les perspectives vers le village perché de Fox au nord-ouest de la zone d'étude. Le PLU propose le classement de la zone d'étude en zone N comme l'essentiel des zones non urbaines de la commune.

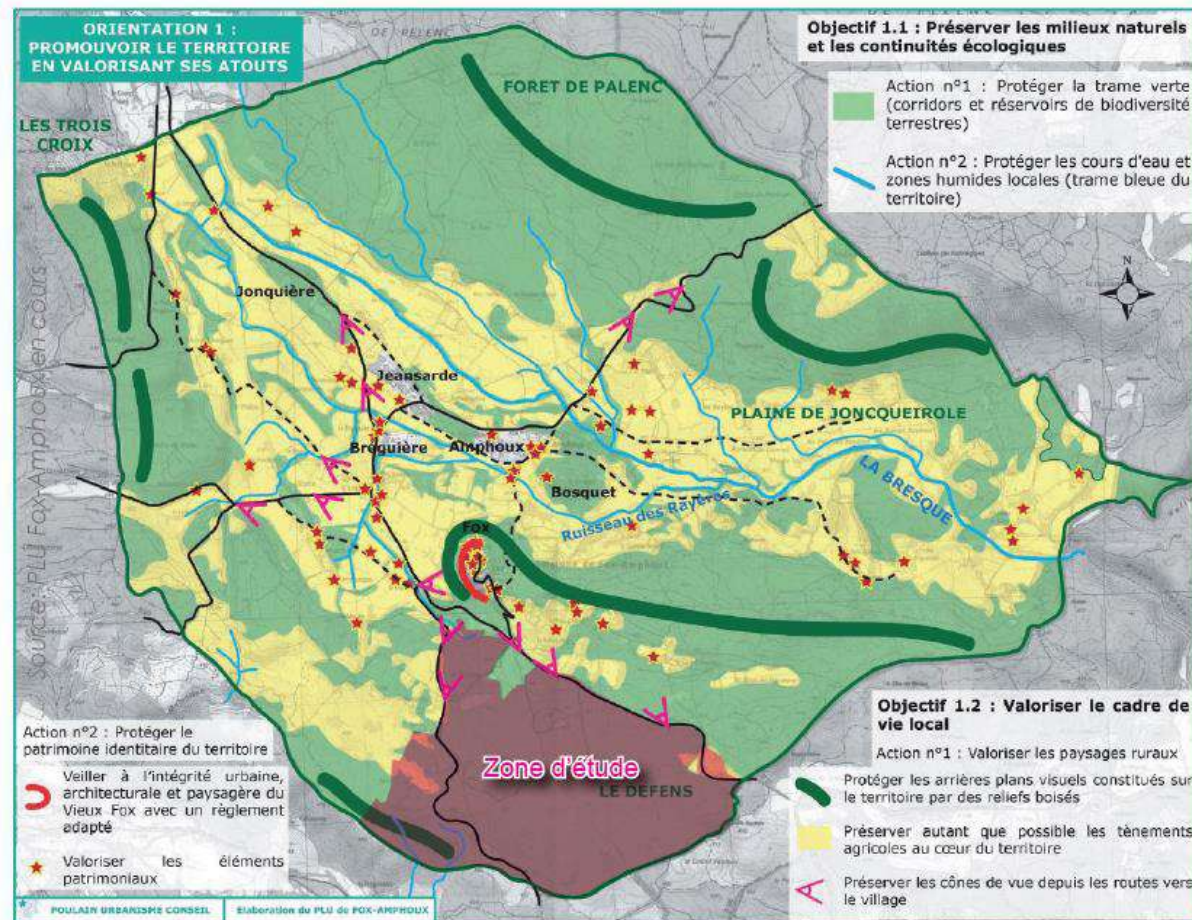


Illustration de l'orientation n°1 du PADD en date du 07/02/2019

Carte du PADD - PLU de la commune de Fox-Amphoux en cours d'élaboration

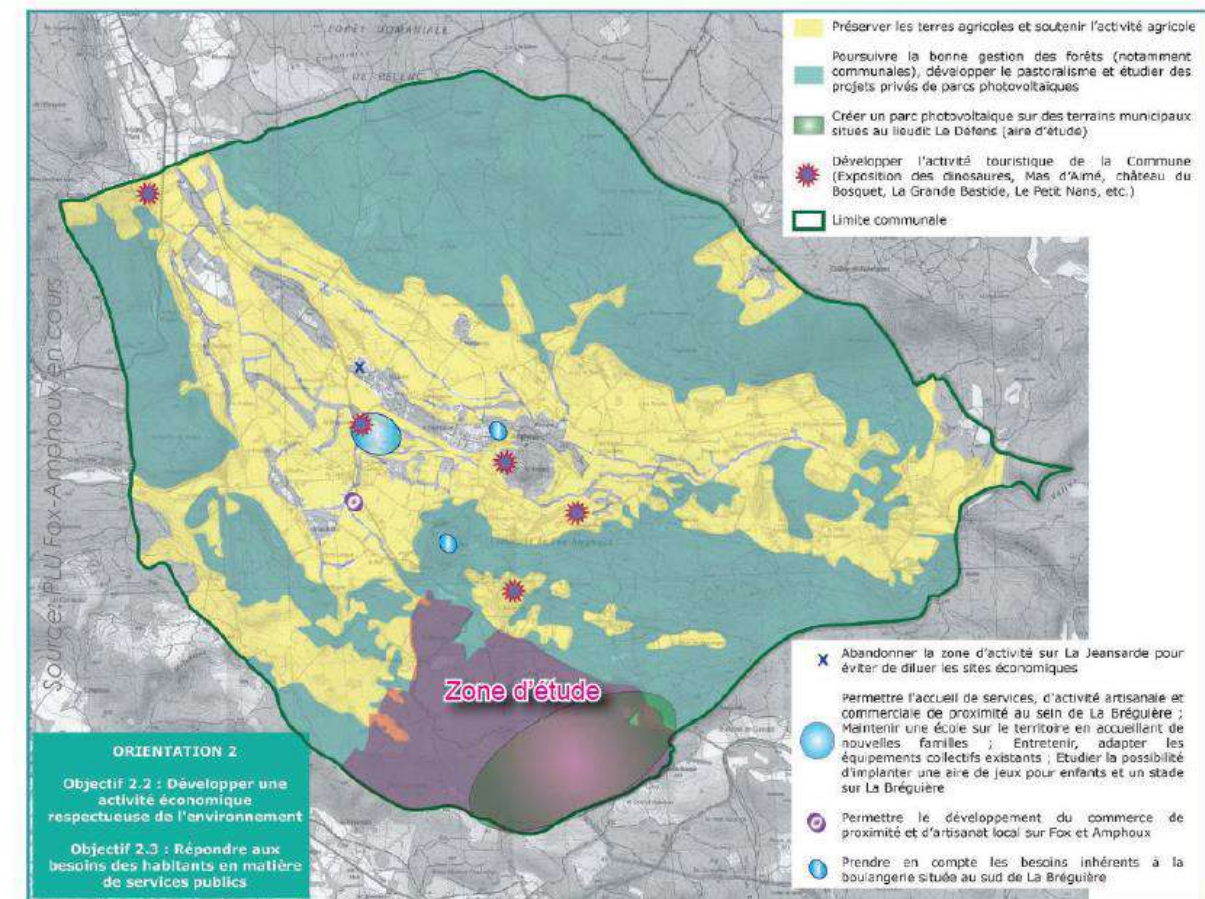


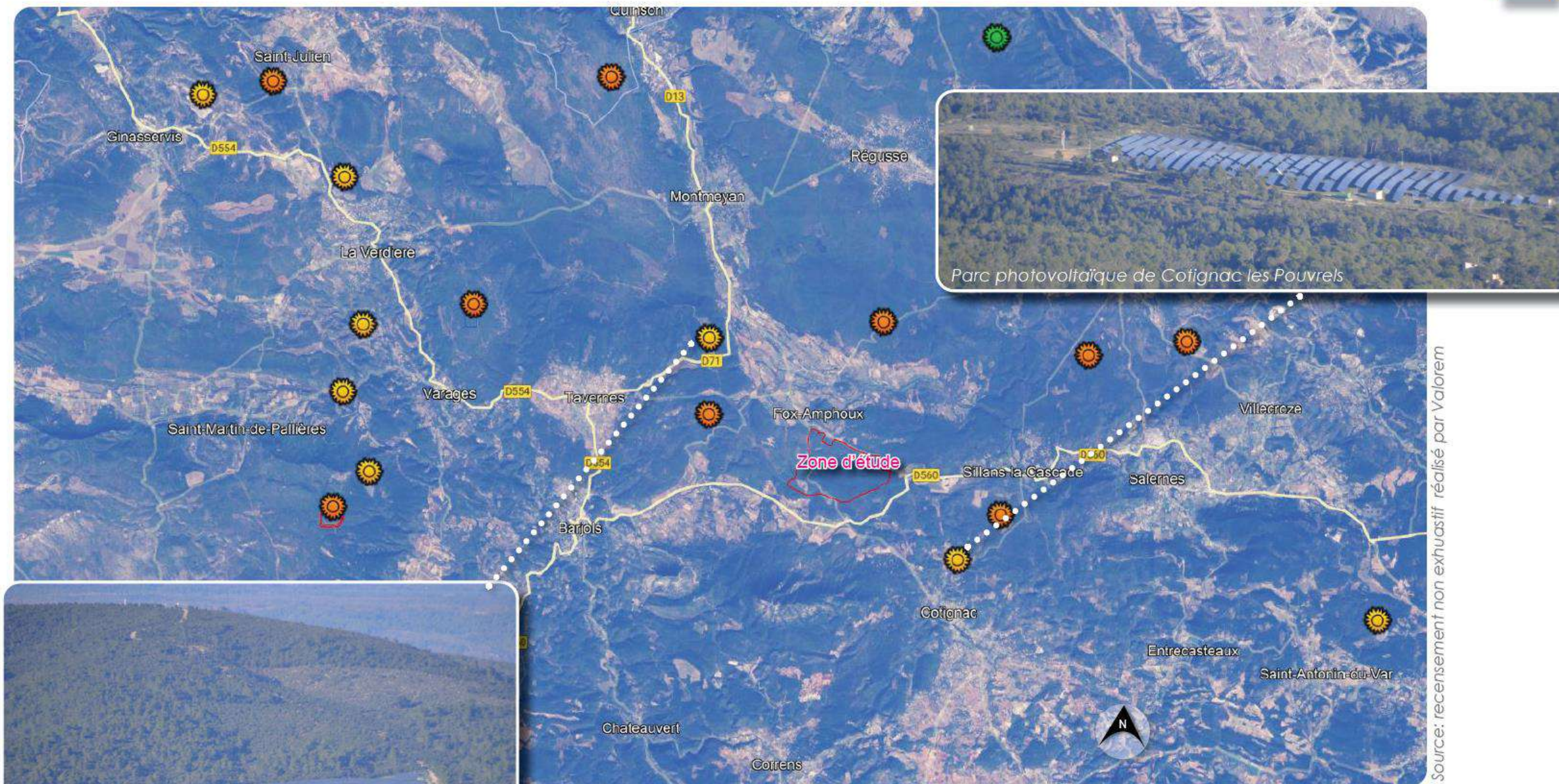
Illustration de l'orientation n°2 du PADD - Volet économique en date du 07/02/2019

Carte du PADD - PLU de la commune de Fox-Amphoux en cours d'élaboration





## Etat du développement des parcs photovoltaïques



Source: recensement non exhaustif réalisé par Valorem

Les parcs construits se situent essentiellement au sud-est et au nord-ouest du territoire. Les parcs photovoltaïques réalisés les plus proches sont situés à plus de 4km de la zone d'étude. Ils restent généralement de taille relativement restreinte allant de 5 à 20 hectares, voir 40 ha pour les plus importants en surface. A noter le nombre important de parcs en étude ou en phase d'instruction pouvant rapidement modifier les paysages traditionnels. Les parcs sont généralement implantés en secteurs boisés et sont peu perceptibles dans le paysage proche. Néanmoins les belvédères naturels offrent des vues dominantes et plongeantes permettant de voir l'ampleur du développement en cours comme c'est le cas depuis le sommet du Gros Bessillon d'où sont prises les illustrations ci-dessus.

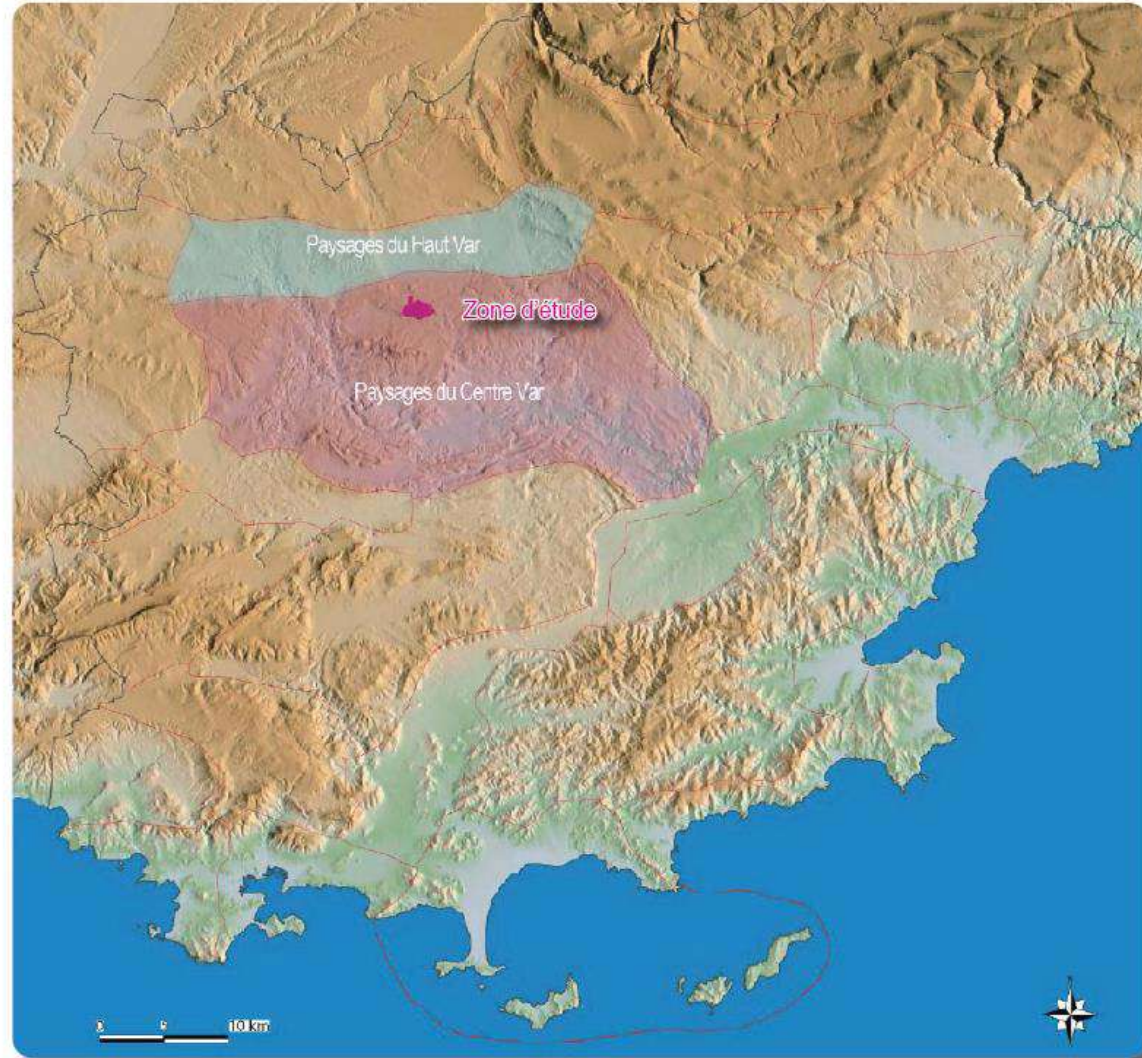
-  Projet non construit: Instructions ou études en cours (données non exhaustives)
-  Projet construit
-  Projet AMI attribué
-  Projet Refusé

- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -

lant de 5 à 20 hectares, voir 40 ha pour les plus importants en surface. A noter le nombre important de parcs en étude ou en phase d'instruction pouvant rapidement modifier les paysages traditionnels. Les parcs sont généralement implantés en secteurs boisés et sont peu perceptibles dans le paysage proche. Néanmoins les belvédères naturels offrent des vues dominantes et plongeantes permettant de voir l'ampleur du développement en cours comme c'est le cas depuis le sommet du Gros Bessillon d'où sont prises les illustrations ci-dessus.



## Analyse paysagère du territoire éloigné



Carte de localisation des entités paysagères locales

Le secteur d'étude se situe en référence à l'Atlas des Paysages dans les paysages du «Centre Var» à l'interface avec les paysages du «Haut Var» se développant plus au nord.

L'atlas met en évidence ci-dessous les lieux remarquables et emblématiques. Le village de Fox-Amphoux, Aups et Sillans-la-Cascade ainsi que les sites paysagers du Bessillon et du vallon Soum y sont répertoriés. C'est un enjeu à intégrer même si le village ne fait pas partie des lieux les plus remarquables comme Cotignac ou Barjols situés plus au sud. On peut considérer néanmoins que le projet s'intègre dans des espaces reconnus pour leur qualité paysagère et patrimoniale.



Carte des lieux remarquables emblématiques du Var

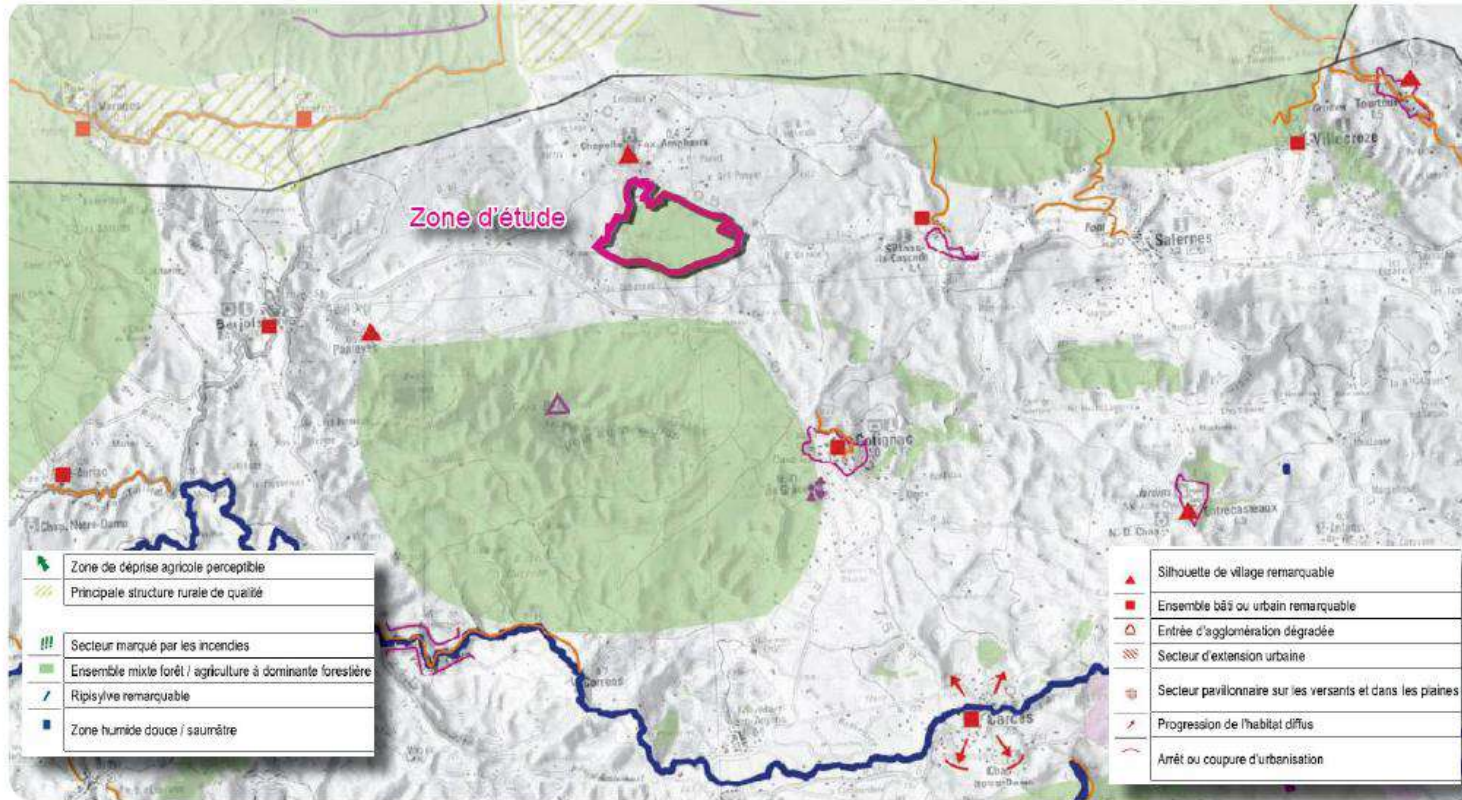
Source: Atlas des paysages PACA



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire éloigné et rapproché



Carte d'enjeux paysagers du Centre Var

La carte d'enjeux issue de l'atlas des paysages met en évidence les points suivants:

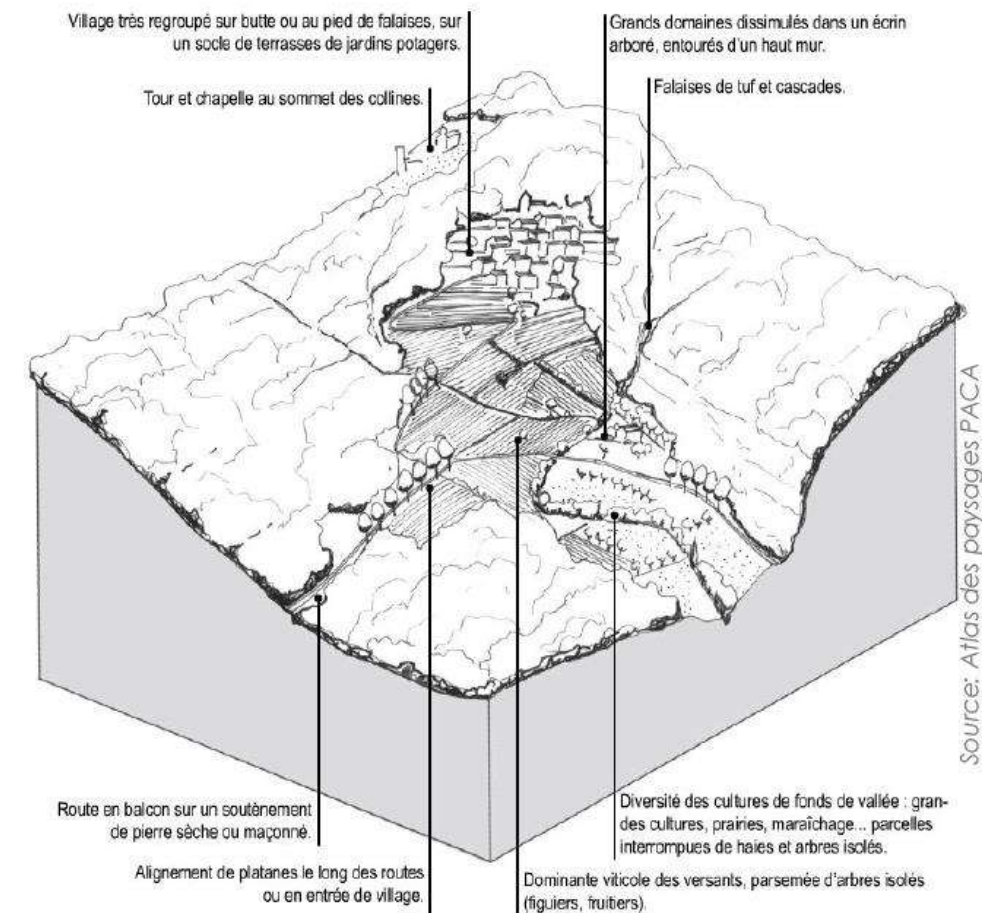
- La silhouette remarquable du village de Fox-Amphoux, Pontevès ▲
- Les ensembles bâtis et urbains remarquables de Barjols, Sillans-la-Cascade et Cotignac (et leur sites inscrits) ■
- Le belvédère du Gros Bessillon constituant un élément paysager formant un point focal au sud ▲

L'espace forestier est important et en grande majorité de propriété privée. Seuls quelques massifs comme le Bois du Bessillon sont des domaines publics. Au centre et au Sud-Est de l'entité, on trouve des forêts de conifères principalement (Pins d'Alep), mais aussi quelques forêts de feuillus ou mixtes (chênes verts et chênes pubescents), et des espaces de garrigue. Au Nord-Ouest de l'entité (prés de Barjols), les forêts de conifères sont plus rares au profit de forêts mixtes ou de feuillus. La zone d'étude de garrigue boisée présente une mosaïque de feuillus persistants ou caducs et de conifères. Le parcellaire concerne uniquement des surfaces publiques appartenant à la commune de Fox-Amphoux.

Les villages sont placés au sommet de buttes dominant les cours d'eau ou au pied de falaises où resurgissent des sources. C'est le cas tout particulièrement pour le vieux village de Fox-Amphoux perché sur sa butte culminant à 537 m et permettant d'embrasser le paysage à 360°. La zone d'étude est perceptible depuis le belvédère aménagé sur un toit dominant le village. Les fils d'eau et fontaines sont nombreux au cœur même des villages et jouent un rôle central dans l'animation de ceux-ci (exemple des 42 fontaines de Barjols). Les formes des constructions sont simples et verticales dans les villages ; les teintes des enduits à la chaux restent sobres (jaune clair ou beige). Les tuiles vernissées peuvent orner les toitures des clochers ou des maisons de maîtres.



Le **CENTRE VAR** est décrit dans l'atlas comme «un labyrinthe de vallons dans une ambiance collinaire et très boisée. Une marqueterie où les lignes des vignes renforcent la trame parcellaire. Fraicheur en plein cœur de l'été sous le couvert boisé autour des cascades et des gours». Le relief est formé de collines d'environ 200 à 300 mètres de haut, séparées par des vallées qui peuvent s'élargir en petites plaines cultivées. Au cœur de l'entité, le **Gros Bessillon**, avec le Petit Bessillon, forment un massif qui culmine à 813 mètres. Des falaises et de petites gorges marquent des ruptures de pente. Ces deux reliefs dominent tout particulièrement le sud des secteurs d'étude nord et sud et constituent un belvédère panoramique privilégié dans le secteur. La roche de cette entité est calcaire, marnocalcaire (aux teintes chaudes) ou dolomitique, du Jurassique ou du Trias. Le secteur est également riche en gisements de bauxite.

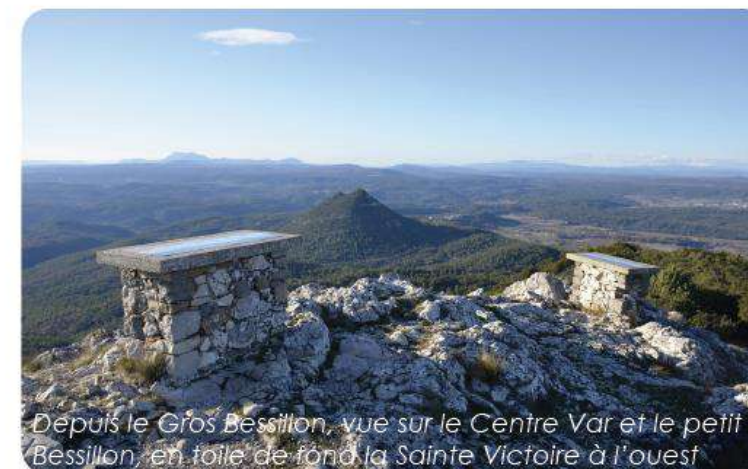
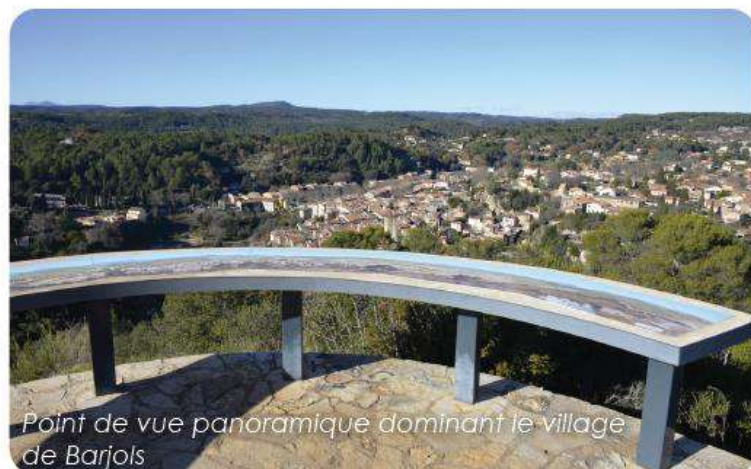


Bloc axonométrique représentatif de l'entité Centre Var

- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



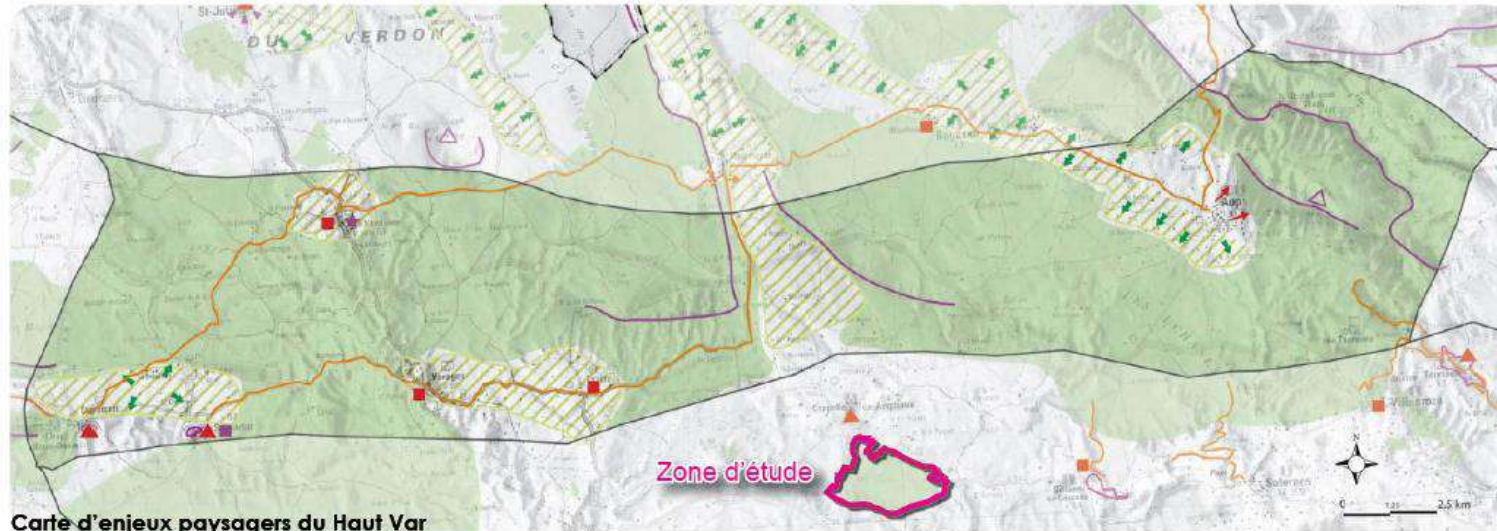
## Analyse paysagère du territoire éloigné et rapproché



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire éloigné et rapproché



Carte d'enjeux paysagers du Haut Var

La carte d'enjeux issue de l'atlas des paysages met en évidence les points suivants:

- Les ensembles bâtis et urbains remarquables de Régusse, Tavernes ■
- Les lignes de crête fortes et l'élément focal paysager des reliefs dominant le nord-est de la ville d'Aups ▲
- Les structures rurales de qualité marquant les vallons entre Régusse et Aups, le vallon de Monteyant accompagnant la vallée de la Bresque. //



Le château de Corneil implanté au pied de la Cuesta marquant la limite entre la vallée de la Bresque et les reliefs dessinant la transition vers les paysages du Haut Var.

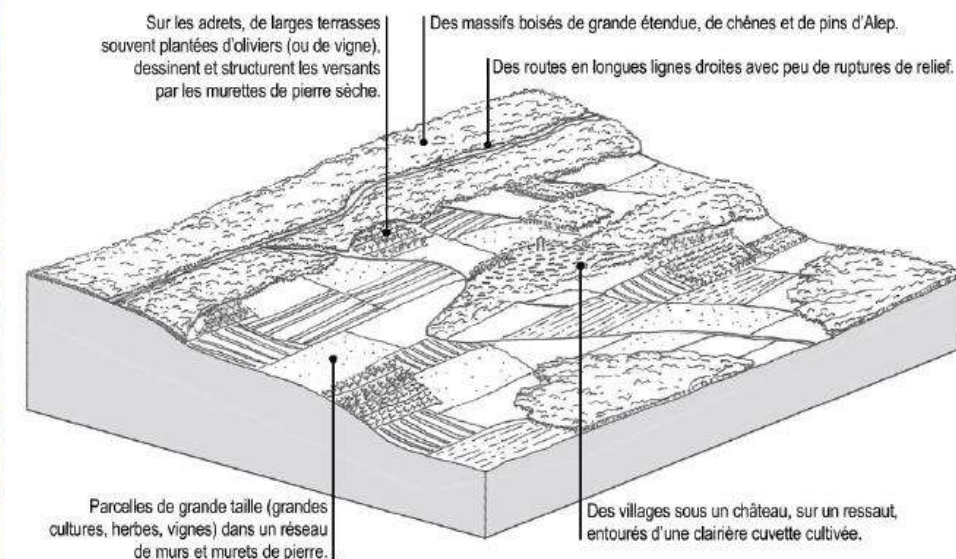


Le **HAUT VAR** est décrit dans l'atlas comme une «Marche de transition entre montagne et Méditerranée, en terroirs structurés par les lignes de pierre sèche où la vigne cède place aux oliviers et aux bergeries». Elle est située en transition entre les collines au caractère méditerranéen du Centre Var au sud et l'entité du bas Verdon au caractère alpin plus affirmé au Nord.

L'entité est formée de semi-plateaux au relief souple, peu prononcés, en gradins successifs descendants vers le Sud et relevés par une cuesta ; ils sont interrompus par des dépressions d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est: c'est clairement le cas de Fox-Amphoux où le village est implanté dans la dépression creusée par la Bresque. La marche de relief est soulignée par les boisements couvrant le relief, la vallée en contrebas offre en revanche de grandes ouvertures de prairies dégagées.

Dans la vallée, les parcelles sont principalement dédiées aux cultures fourragères dont une grande majorité est en herbe, destinée avant tout à l'élevage ovin qui reste très développé. A noter la présence de vignobles notamment aux abords du château de Corneil situé au nord-ouest d'Amphoux.

L'espace forestier est très dense, principalement composé de forêts mixtes (chêne blanc et pin d'Alep). Quelques forêts de conifères (Pin sylvestre et Pin d'Alep) sont présentes à l'est autour d'Aups. On rencontre des forêts de feuillus à l'Ouest et au Nord de l'entité (chênes verts et blancs). Ces boisements sont aussi propices à la cueillette de truffes.



Bloc axonométrique représentatif de l'entité Haut Var

- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire éloigné et rapproché



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire éloigné et rapproché Géomorphologie générale



La vue aérienne oblique ci-dessus surplombe depuis l'est les paysages du centre Var dominés localement par le Gros Bessillon. L'interprétation paysagère met en évidence les caractéristiques morphologiques et les occupations humaines majeures du territoire:

- Une **trame de reliefs essentiellement orientés Est-Ouest** alternée par des plaines creusées par les cours d'eau (ici la Bresque) ayant érodé le paysage et amené les alluvions propices au développement de l'agriculture. Celle-ci est marquée principalement par des prairies de cultures et également par des vignobles. A noter l'entaillement marqué du relief par la Bresque au niveau de Roque Rousse et le Vallon de l'Oure.
- une **végétation de boisements et de garrigues occupant les reliefs et les versants** donnant un aspect boisé et naturel prédominant au territoire.
- des **anciens villages patrimoniaux, compacts, nichés sur des émergences stratégiques** dominant les vallées agricoles et les voies de communication (Fox, Pontevès, Sillans-la-Cascade). Les extensions plus récentes ont investi les vallées comme c'est le cas du village d'Amphoux et de Sillans-la-Cascade.
- des **axes de circulation empruntent majoritairement les plaines et plateaux** siège de l'agriculture.
- des **belvédères naturels souvent aménagés sur les émergences topographiques et au sommet des villages perchés (repérage non exhaustif)**



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Présentation du territoire éloigné et rapproché - appréhension socio-culturelle, tourisme et loisirs

La présentation des entités paysagères a déjà mis en évidence la qualité des paysages et des espaces naturels par leur variété, leurs reliefs emblématiques pour certains et par la qualité du patrimoine bâti préservé et authentique dans les villages traditionnels du Centre Var. Ces atouts combinés, ainsi que la qualité du climat en font un territoire particulièrement apprécié par les résidents, visiteurs et touristes en recherche de nature, de paysage et de patrimoine. La proximité du PNR du Verdon et ses paysages de renommée nationale participent à l'attrait de ce territoire. Plus particulièrement dans le secteur ce sont les nombreux villages patrimoniaux (Sillans-la-Cascade, Barjols, Pontevès, Cotignac et son rocher...) qui sont mis en avant dans la promotion touristique ainsi que des espaces emblématiques comme le Gros Bessillon permettant de profiter du belvédère naturel sur les paysages à perte de vue. Le site internet de la 'Provence verte et Verdon' reprend la visite de Fox-Amphoux au « top 5 des endroits où se déconnecter en Provence ».

Localement le village perché de Fox-Amphoux est le plus en prise avec le projet, le cheminement pédagogique et d'interprétation communal investit la zone d'étude, l'investissement de la partie ouest de la zone d'étude présente ainsi une contrainte forte. A noter également le musée archéologique du village accueillant du public (voir extrait ci-dessous). La RD 32 reprise au SCOT comme route stratégique secondaire et route 'pittoresque' est en prise directe avec le secteur d'étude ce qui milite pour reculer le projet de ces voies 'vitrine' ouvrant des perspectives sur le village perché de Fox. L'ancienne voie ferrée au sud fait l'objet d'un projet de mise en 'voie verte' partiellement existant, bordant ainsi le sud du plateau du Défens.

Ainsi Le développement de la centrale photovoltaïque doit ici tout particulièrement être conçu en tenant en mémoire ces sensibilités afin de ne pas porter préjudice à ces atouts locaux. Il s'agira de développer un projet qui par son implantation limite les impacts sur les espaces et vues sensibles et s'intègre le plus harmonieusement à ces paysages de qualité par une réelle démarche de projet visant à élaborer une centrale photovoltaïque faisant corps avec le site investi.



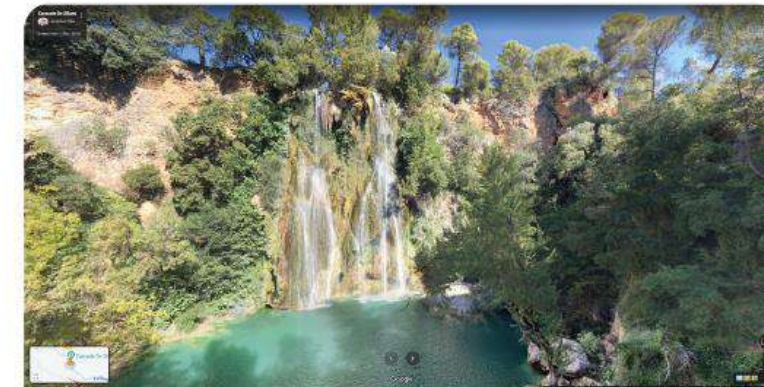
Promotion du village perché - source site internet de la Provence Verte et Verdon



Promotion du village de Pontevès et belvédère



Voie verte en projet au sud du secteur d'étude sur la trace de l'ancienne voie ferrée entre Pontevès et Sillans-la-Cascade



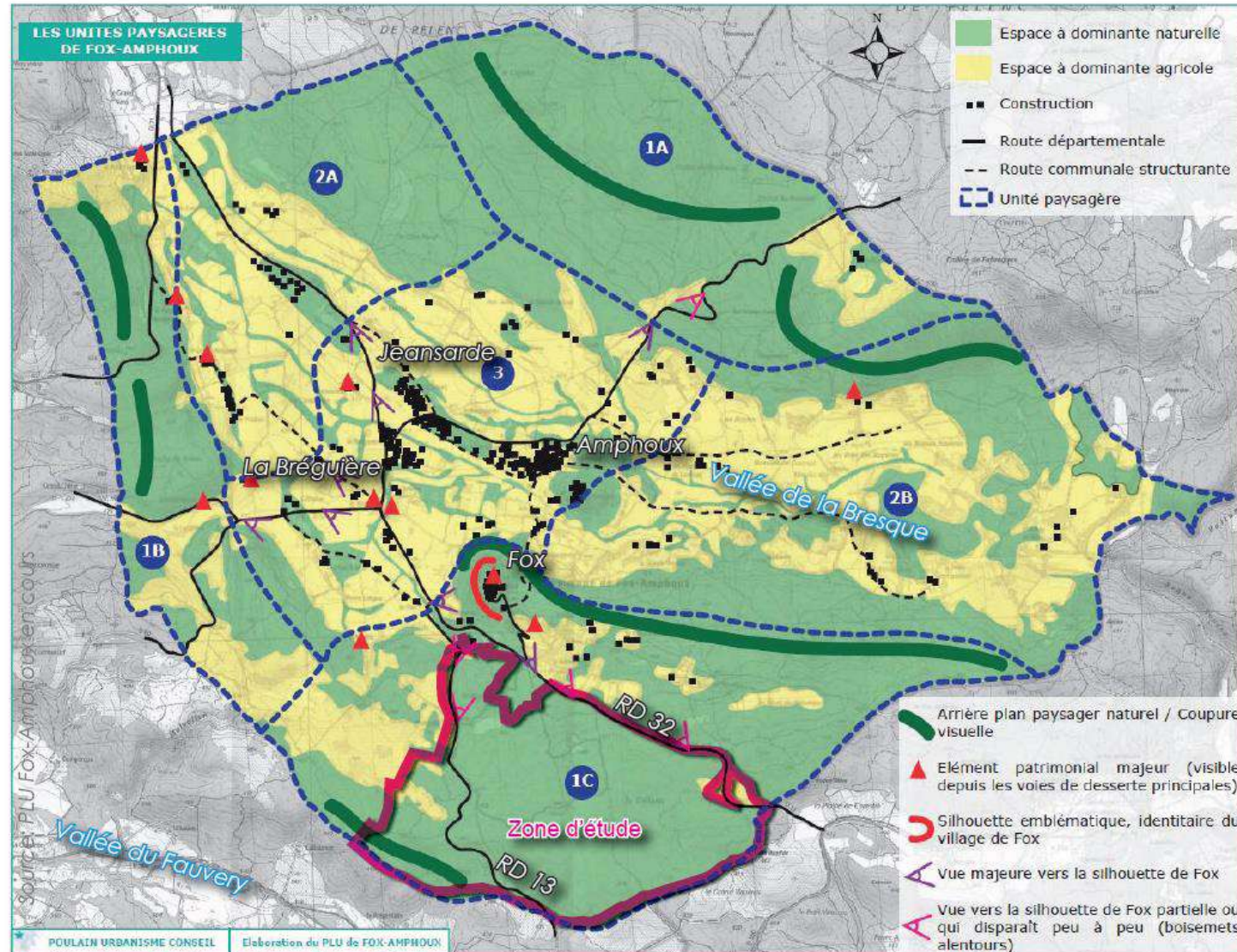
Cascade de Sillans-la-Cascade, à noter également la cascade à Barjols et ses nombreuses fontaines



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire rapproché



Les unités paysagères sur Fox-Amphoux

Un **défens** ou **défends** est, dans le français juridique de l'Ancien Régime, une terre close par le seigneur pour en interdire l'accès, que ce soit un bois pour se réserver le **droit de garenne**, le droit de chasse, ou une parcelle cultivée pour interdire celle-ci au troupeau de la communauté, même après les récoltes. *Source: Wikipedia*

Le PLU en cours propose une lecture et une cartographie plus fine des paysages du territoire communal distinguant 3 principaux secteurs à identité différenciée:

### UNITES FORESTIERES

- 1A: Forêt de Pélenc
- 1B : les Trois Croix - Roche de Bidau
- 1C : Le Défens

### UNITES AGRICOLES

- 2A Unité agricole nord
- 2B: Unité agricole est

### UNITES RURALES

- 3: Centre de vie rurale

Le secteur du «Défens» concernant la zone d'étude ressort comme un espace forestier au relief collinaire sans ligne de force marquée entre les deux départementales RD 13 et 32. Cette forêt est soumise au régime forestier. Malgré cette relative homogénéité, des vallons et des émergences topographiques collinaires génèrent néanmoins des ambiances différenciées au sein de ce paysage (voir analyse de la zone d'étude immédiate). Malgré le couvert végétal relativement homogène du Défens et la fermeture des vues qu'il engendre, quelques cônes de vues dont certains remarquables sont identifiés vers le village perché de Fox au gré de l'approche du village par les départementales.

Au nord, le Défens est délimité par le relief linéaire et boisé venant prolonger le mont de Fox. Il marque une coupure visuelle et une interface paysagère en ubac au sud de la vallée de la Bresque irriguant le village d'Amphoux.



Au sud des paysages du Défens, la vallée du Fauvery dessert par la RD 560 une large ouverture agricole marquant ainsi la transition avec les paysages boisés au nord. Il s'agit d'un Adret aux ruptures topographiques souvent bien marquées.

En matière d'habitat de proximité, outre le village perché, un habitat dispersé occupe les reliefs boisés au nord de la RD32. Malgré leur position sur les reliefs les vues restent fortement limitées par le couvert forestier persistant. Ponctuellement quelques vues pourront s'ouvrir notamment au niveau du moulin situé au sud du hameau de Fox.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire rapproché - Illustrations

### SOUS-ENTITES PAYSAGERES AU NORD DE LA COMMUNE



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire rapproché - illustrations

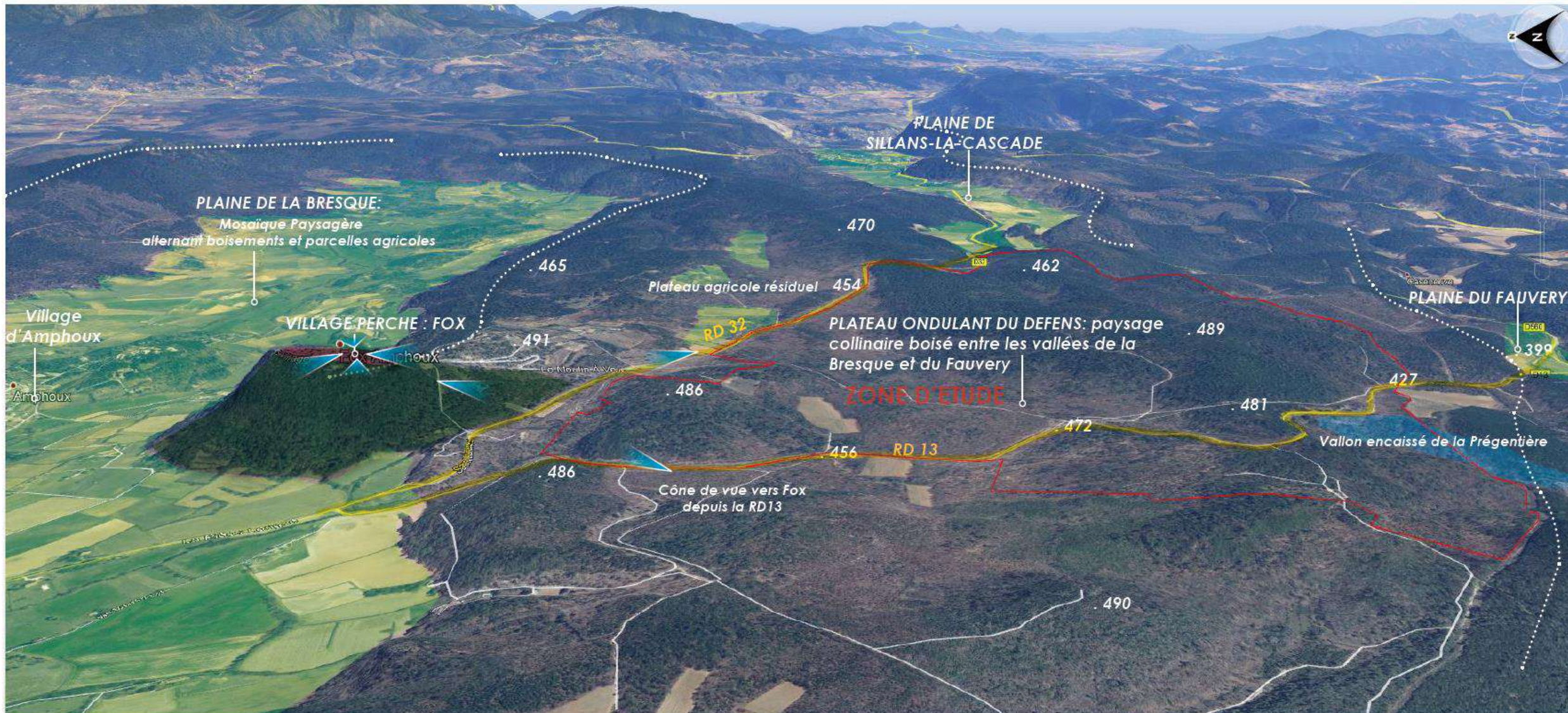
### SOUS-ENTITE PAYSAGÈRE DU DEFENS AU SUD DE LA COMMUNE



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire rapproché Géomorphologie recentrée sur la zone d'Etude



Le zoom en vue aérienne oblique est perçu ici depuis l'ouest du territoire. Il permet de visualiser la zone d'étude et son rapport particulier avec les sous-entités paysagères proches:

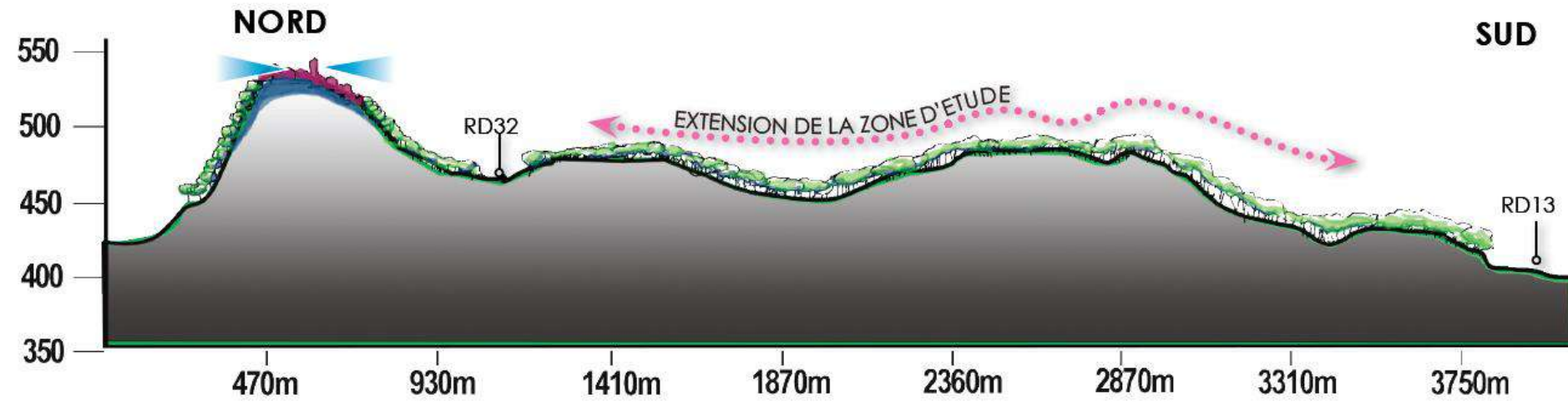
- le **plateau ondulant du Défens**: la zone de projet concerne essentiellement ce paysage boisé qui présente un plateau doucement bosselé entaillé sur ses franges sud par des vallons plus accidentés s'ouvrant sur la plaine du Fauvery (vallon encaissé de la Prégentière). Ce territoire est traversé par deux voies de liaison intervillages: la RD 32 marquant la limite nord de la zone d'étude et la RD 13 marquant la frange ouest du secteur d'étude. Au nord de la RD 32, quelques parcelles de prairies éparses occupent le replat du plateau entre les reliefs boisés. L'enjeu paysager concerne essentiellement l'investissement des coteaux périphériques et des versants vers les vallées au nord et au sud.
- le **village perché de Fox**, ancien castrum médiéval, juché sur son promontoire en éperon domine la plaine de la Bresque et le plateau du Défens. Ce village patrimonial caractéristique de la région offre une vue panoramique à 360°. Ce point de vue aménagé en belvédère constitue un enjeu majeur dans le développement du projet, le village étant reconnu au niveau régional parmi les villages typiques de Provence Verte. Par ailleurs l'atlas des paysages recense Fox comme un des lieux remarquables aux yeux des habitants de la région, comme une silhouette de village remarquable.



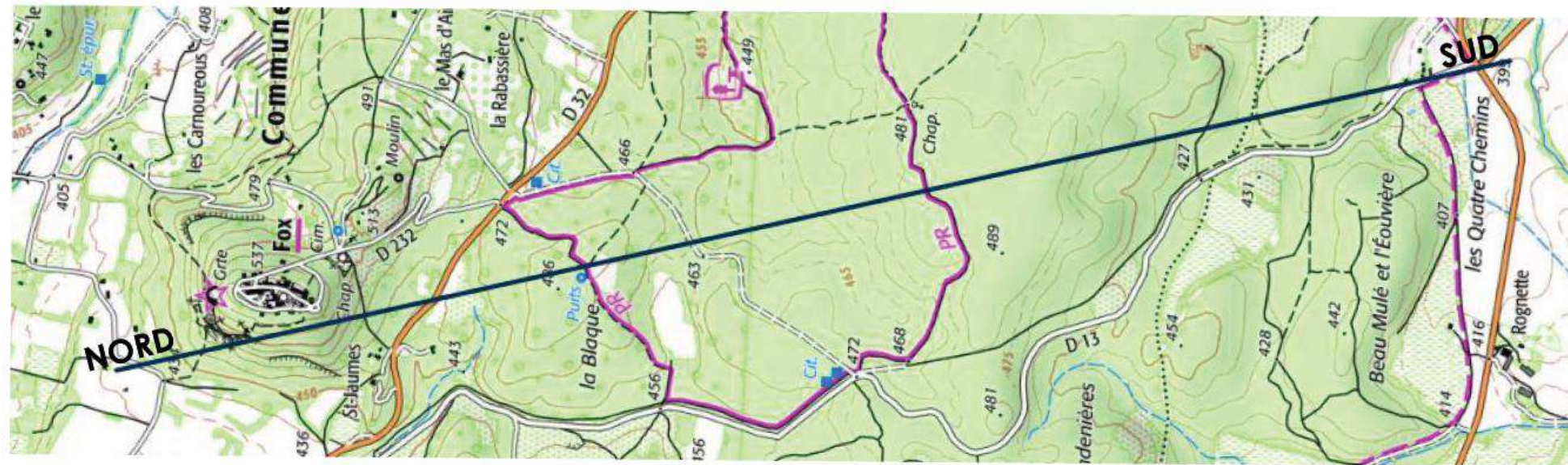
- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère du territoire rapproché - transect paysager



les échelles verticale et horizontale sont exprimées en mètres



La zone d'étude est bordé par les deux départementales rejoignant Fox-Amphoux. Le territoire, propriété communale est investi par une boucle piétonne proposant un parcours sur le thème de la nature et mène à la chapelle de Saint-Ulfar en coeur de massif.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



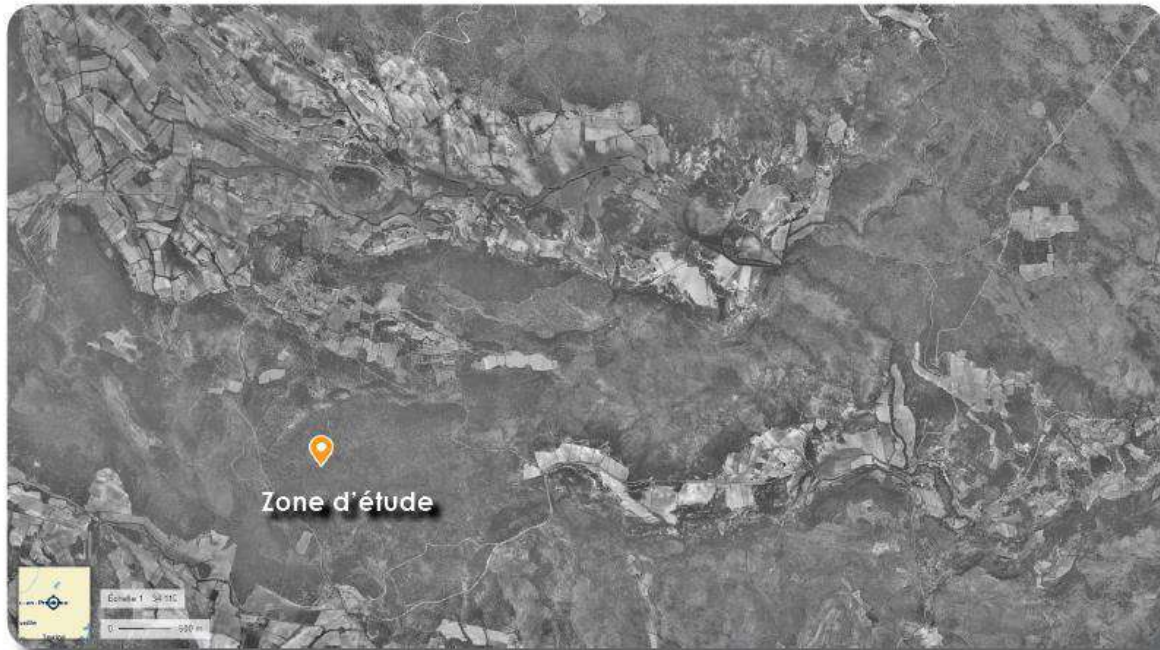
## Présentation du territoire rapproché: rappel historique, évolution des paysages



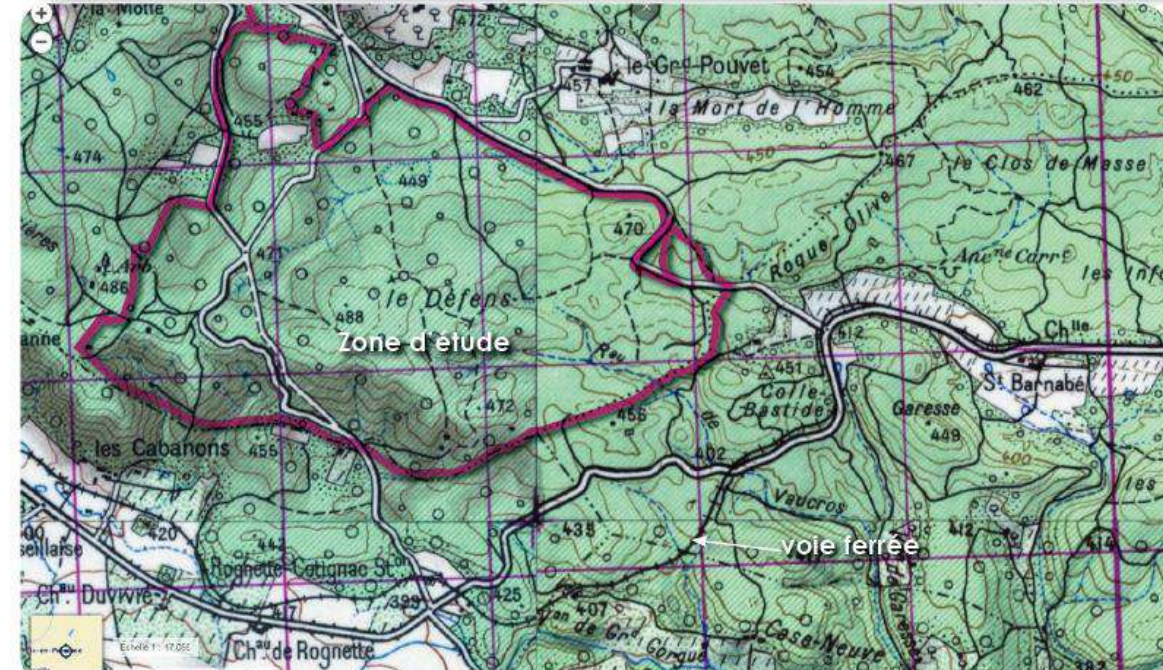
Source: géoportail / Cassini XVIII ème Siècle



Carte d'Etat Major 1820-1866 ; Source: géoportail



orthophoto 1950 Source: géoportail



Carte IGN année 1950; Source: géoportail

La comparaison des différentes cartes laisse apparaître des paysages ayant peu évolué au cours de siècles. Pour ce qui est de la zone d'étude les évolutions restent réduites: on constate une déprise agricole au niveau du plateau agricole perché dans le prolongement ouest de Fox, et une évolution au sud des voiries perceptible sur l'extrait de l'IGN des années '50 permettant de voir la présence d'une voie ferrée dont une partie du tracé a été exploité pour l'aménagement de la RD 560 (au sud-est du secteur d'étude) et plus récemment pour l'aménagement d'une véloroute. A noter le secteur Rognette au sud dans la vallée du Fauvery correspondant au site d'exploitation minier ayant eu cours au début du 20èmeS et desservi par la voie ferrée apparaissant encore sur la carte IGN des années '50.



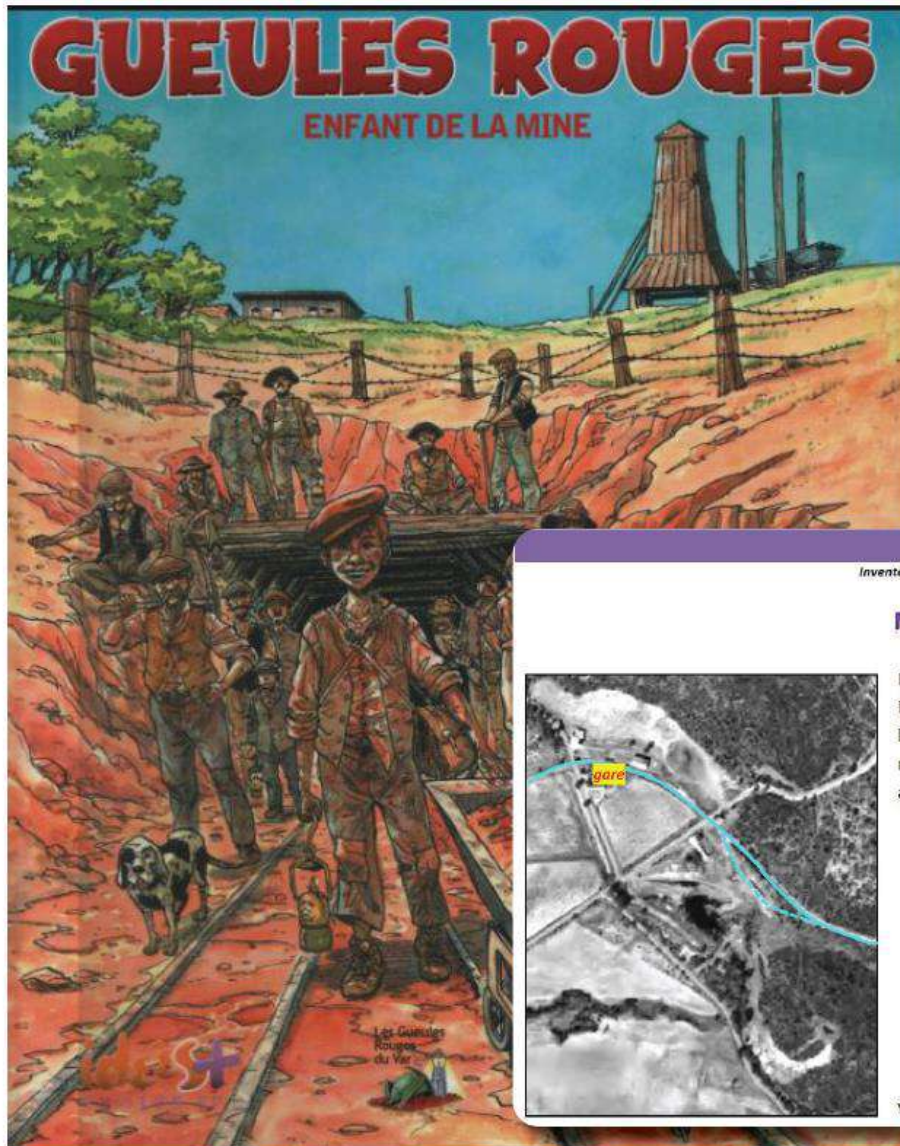
- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Présentation du territoire rapproché: rappel historique, évolution des paysages

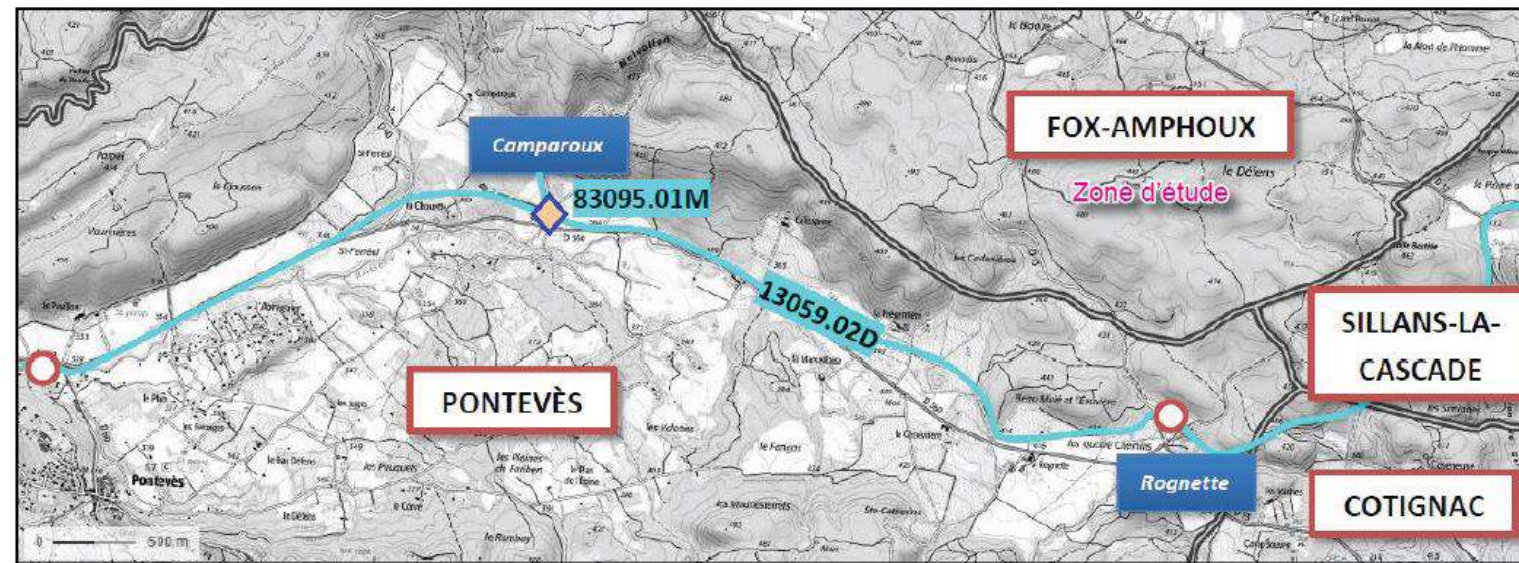
Les éléments concernant les exploitations minières relatent deux sites reliés par une voie ferrée au sud du massif du Défens (hors zone d'étude) : le site de Camparoux et de Rognette. Ces exploitations ont été en activité durant la première moitié du 20<sup>es</sup> avec un arrêt dans les années '40. Reste actuellement la trace de l'ancienne voie ferrée et de l'ancienne gare.

En ce qui concerne la commune de Fox-Amphoux, le site aurait été en exploitation entre 1930 et 1942 (fait l'objet d'une fiche PAC8303068 - source département. Inventaire des Réseaux Spéciaux et Particuliers



### PONTEVES – LIGNES DES MINES DE BAUXITE IRSP n°83095.1 Inventaire des Réseaux Spéciaux et Particuliers

#### LOCALISATION



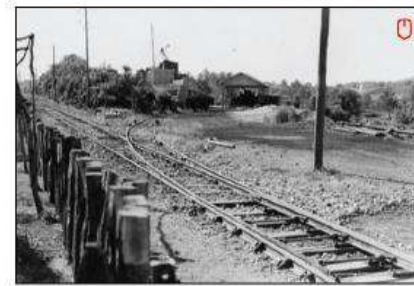
### PONTEVES – LIGNES DES MINES DE BAUXITE IRSP n°83095.1 Inventaire des Réseaux Spéciaux et Particuliers

#### MINE DE ROGNETTE

La mine à ciel ouvert de **Rognette** était située près de la gare SF de Rognette-Cotignac. En 1942, l'aménagement d'un quai fut réalisé pour le chargement de la bauxite. En mai 1944 un embranchement métrique (inventé par IFF : **83095.02M**) fut ouvert à la demande des autorités allemandes d'occupation pour desservir directement la mine.



Vue IGN - 1949



Ci-dessus, l'aiguille d'entrée du côté est (cliquer sur la photo pour accéder à Street View). Ci-contre, vue du transbordement du côté ouest.



Photos : AD du Var

A l'exception de l'EP, il n'y a aucune activité ferroviaire au fond de la carrière.

D'autres photos de la mine sont visibles sur le site des [Archives Départementales du Var](#) (Taper « Rognette » dans le moteur de recherche).



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Présentation du territoire rapproché: rappel historique, évolution des paysages

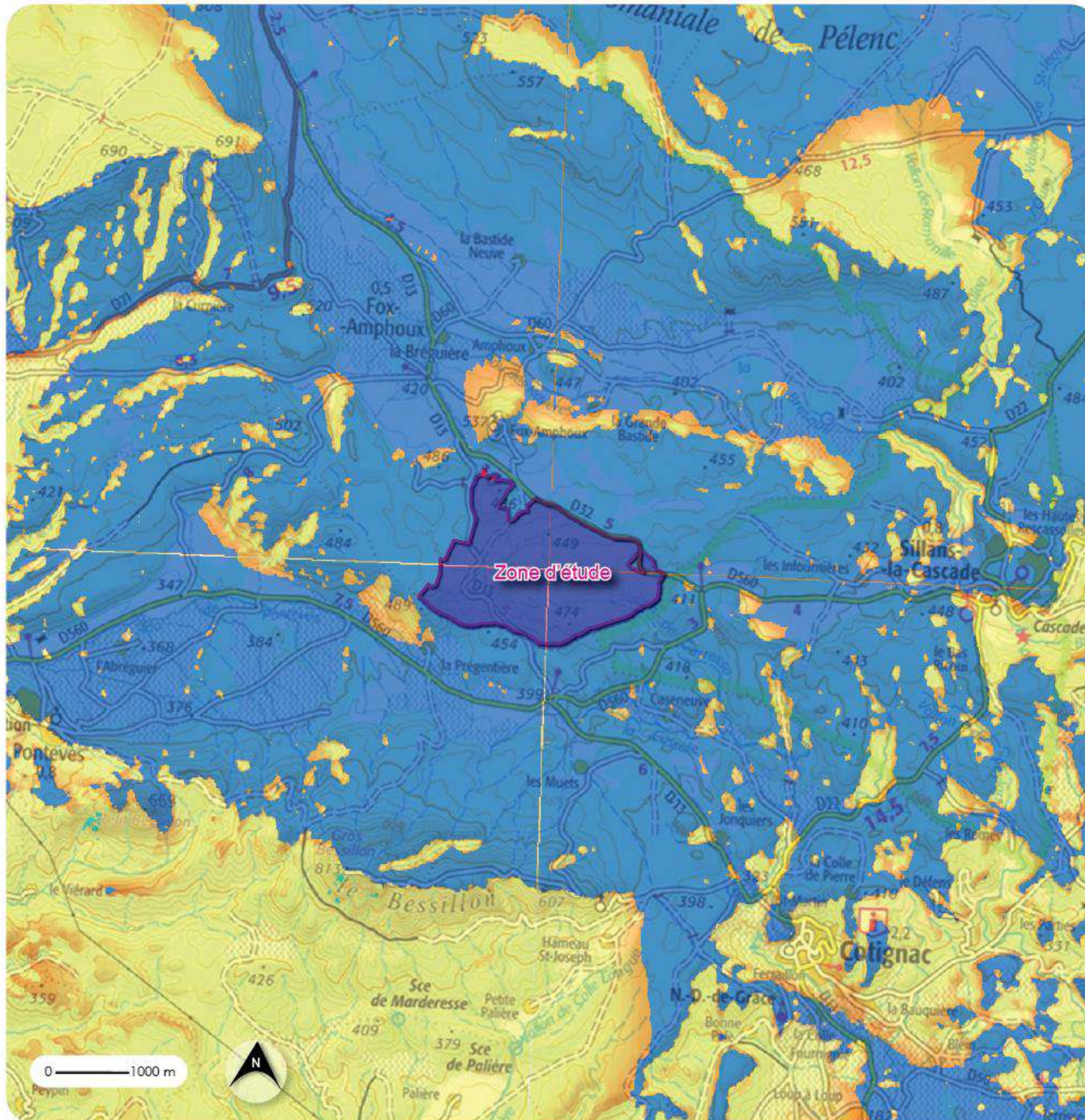


- PROJET PHOTOVOLTAIQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -





## Présentation du territoire rapproché: Zone d'influence visuelle



La cartographie ci-contre illustre les champs visuels potentiellement impactés. Il est à noter que pour bien interpréter la carte il faut considérer les éléments suivants:

- La ZIV est réalisée à partir d'un modèle numérique de terrain ne tenant que compte des obstacles visuels topographiques. Ne sont pas pris en compte les boisements, les zones urbanisées pouvant fortement limiter ces perceptions dans la pratique, il s'agit ainsi d'une visibilité maximisée.

- les zonages bleutés représentent les secteurs pouvant être impactés visuellement par un développement photovoltaïque sur l'ensemble du secteur. Les zones non bleutées sont hors du champ visuel.

On peut considérer qu'un développement d'un projet photovoltaïque sur l'ensemble de la parcelle générerait des visibilités étendues mais certainement beaucoup plus réduites que celles présentées par cette carte tenant compte du couvert végétal important. Seules les vallées et plaines basses sont hors d'atteinte visuelle des projets.



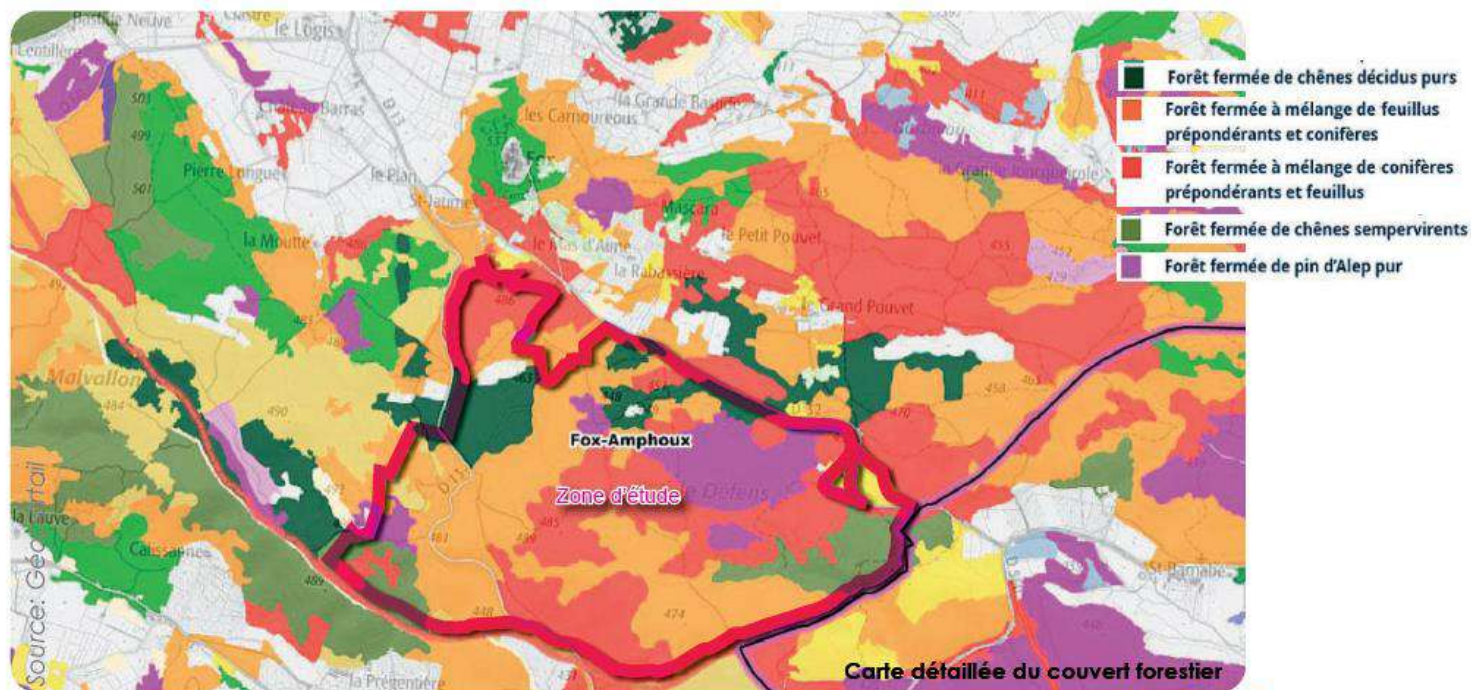
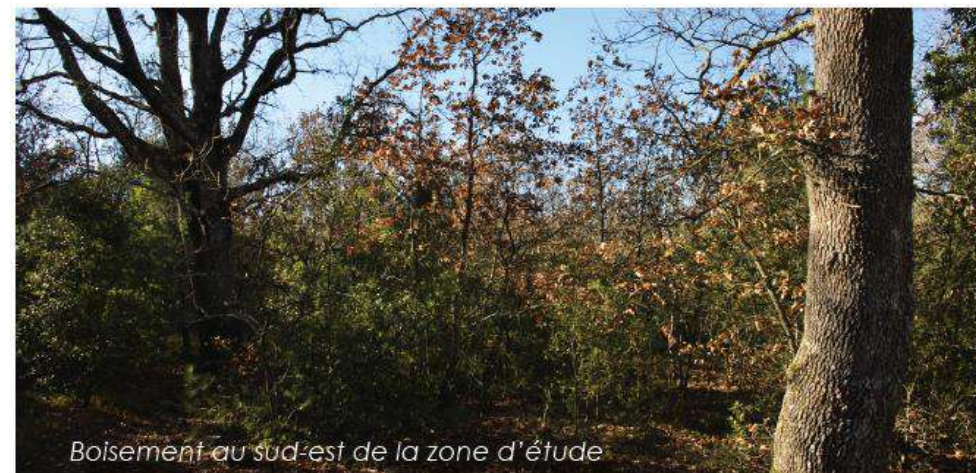
- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: occupation du sol



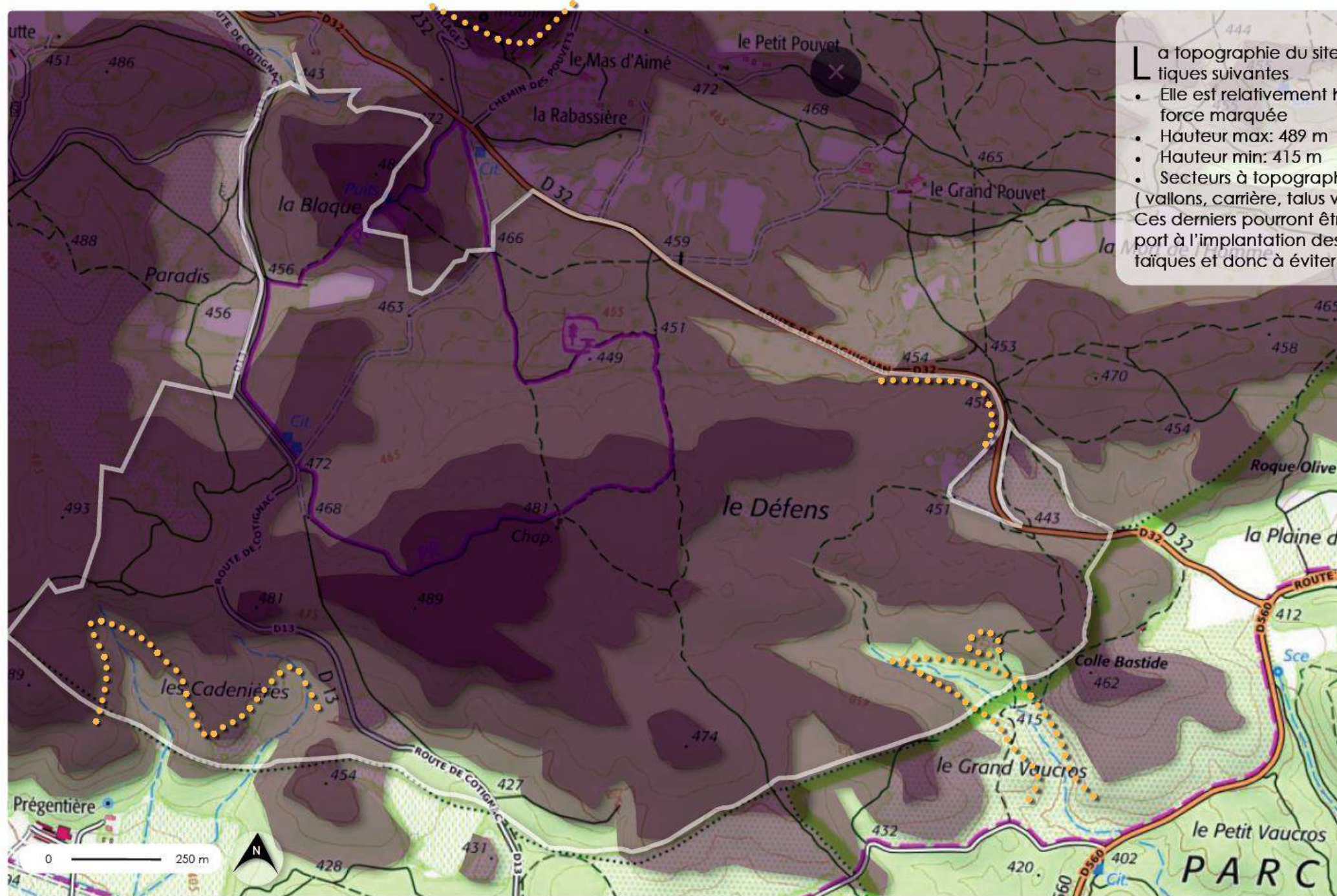
Le couvert forestier est mélangé et hétérogène comme l'illustre ces cartographies d'occupation du sol. En effet les reliefs ne sont pas suffisamment marqués pour générer des microclimats contrastés influant sur la typologie de boisement en place. On assiste ici à un mélange de boisements variant de secteurs xérophiles à thermophiles alternant avec des vallons et flancs plus frais moins exposés permettant le développement de boisements de feuillus. Le régime hydrique, la pédologie, le relief et les interventions humaines ont ainsi modelé cette mosaïque végétale différenciée. La taille des arbres varie entre quelques mètres sur les sols les plus pauvres à des arbres de plus de 15-20m pour les plus hauts pins et chênes pubescents. Les fonds de vallons offrent en général des conditions propices au développement d'arbres plus remarquables comme illustré ci-dessous.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: Topographie



La topographie du site présente les caractéristiques suivantes

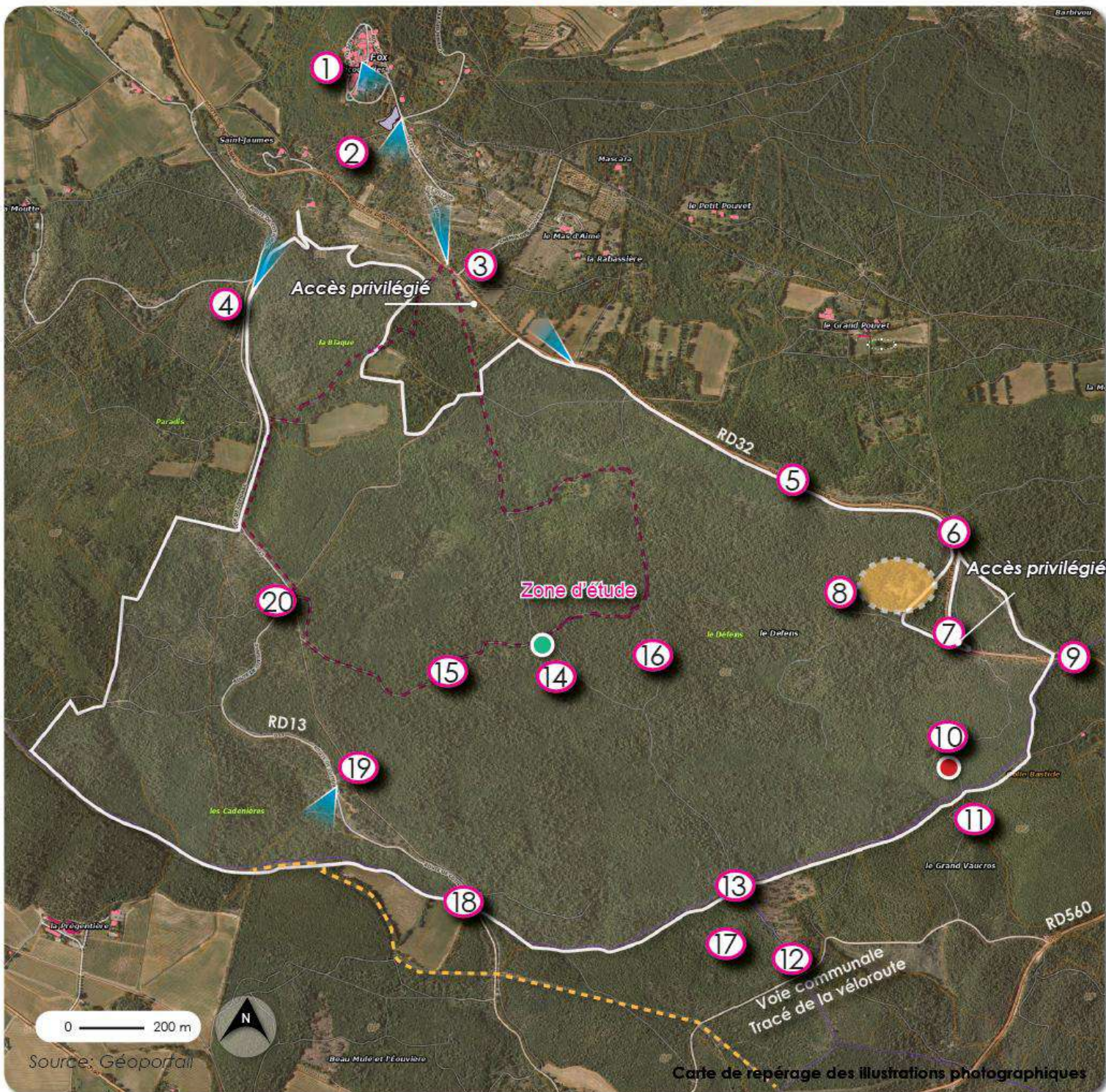
- Elle est relativement hétérogène sans ligne de force marquée
- Hauteur max: 489 m
- Hauteur min: 415 m
- Secteurs à topographie marquée (vallons, carrière, talus vallée encaissée,...)

Ces derniers pourront être contraignant par rapport à l'implantation des panneaux photovoltaïques et donc à éviter.











## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



### Elements ponctuant le territoire à prendre en compte:

-  • La chapelle au coeur du site à préserver
-  • Le chemin d'interprétation à préserver
-  • Ancienne extraction de Bauxite pouvant être valorisée
-  • Zone de dépôt à traiter / délaissé routier
-  • Cônes de vue (notamment vers le village perché de Fox)
-  • Ligne de gaz et son défrichement

**1** Repérage des illustrations photographiques pages suivantes





## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



Vue panoramique depuis le belvédère de Fox dominant les toitures et ouvrant des vues à 360° sur le paysage.



vue depuis la descente de Fox en direction de la RD 32



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



Depuis l'embranchement routier, vue sur le départ de promenade et l'aire de stationnements libres aménagée en bordure de la RD 32.



Un des cônes de vue les plus marquant ouvrant une perspective axiale vers le village perché.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



Vue depuis la RD32 en cheminant d'ouest en est.



vue depuis la RD 32 en venant de l'ouest



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



vue depuis l'embranchement menant sur le délaissé, il permet le stationnement pour réaliser des promenades sur des cheminements non balisés.



Voie délaissée en cul de sac menant au dépôt de matériaux inertes



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



Dépot de gravats en partie revégétalisés.



vue depuis la RD 32 en venant de l'est.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



vue sur le 'trou d'extraction' enfriché de l'ancienne exploitation de Bauxite



vue du Vallon de Garresse présentant en son fond un cours d'eau saisonnier.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



vue depuis la voie communale situéé sur la commune de Sillan-la-Cascade, secteur intégré au PNR. Cette voie est reprise dans le tracé de la véloroute et ne porte que très peu de trafic.



Quelques ambiances variées de sous-bois présentant en limite de la parcelle communale des rares chênes plus développés (à gauche), à droite de jeunes boisements dominés par le chêne pubescent.



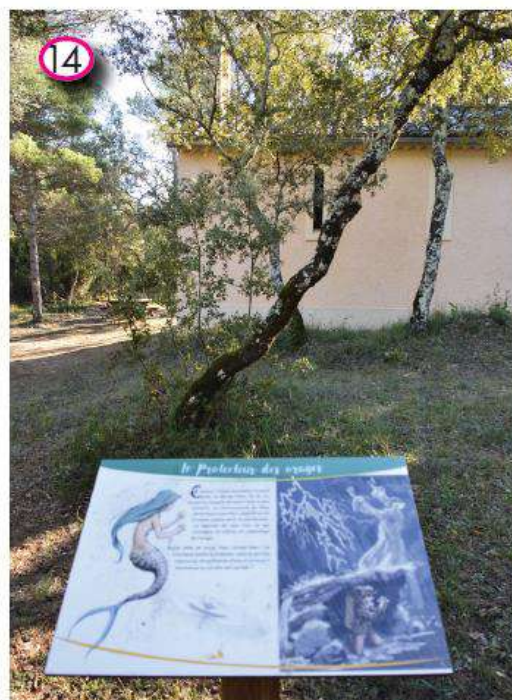
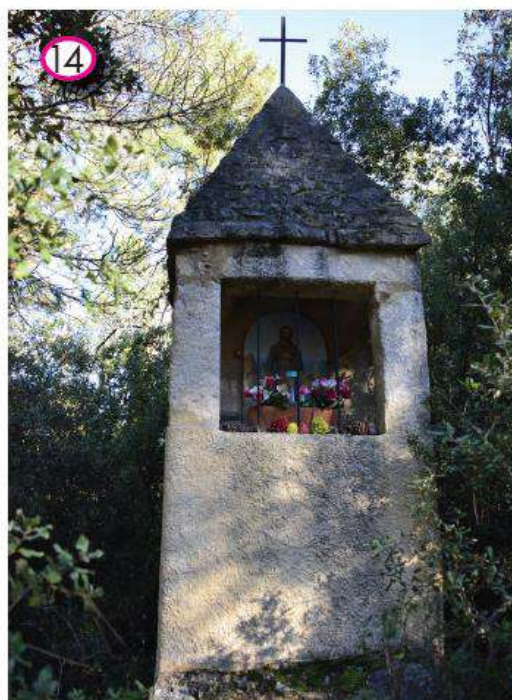
- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



La Chapelle de Saint-Ulfar au coeur du site est le point d'orgue de la boucle piétonne agrémentée d'un sentier d'interprétation, d'une signalétique et de quelques tables pique-nique.



Le chemin d'interprétation est suffisamment entretenu pour permettre le passage de véhicules d'entretien et un accès carrossable.



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



Athmosphère du sous-bois au coeur de la zone d'étude.



Au sud, le massif présente un couvert végétal plus jeune ouvrant quelques rares vues lointaines ; ici vers le sud le massif du Gros Bessillon



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle



Piste forestière accessible depuis la RD 13



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Analyse paysagère de la zone d'étude: perception visuelle

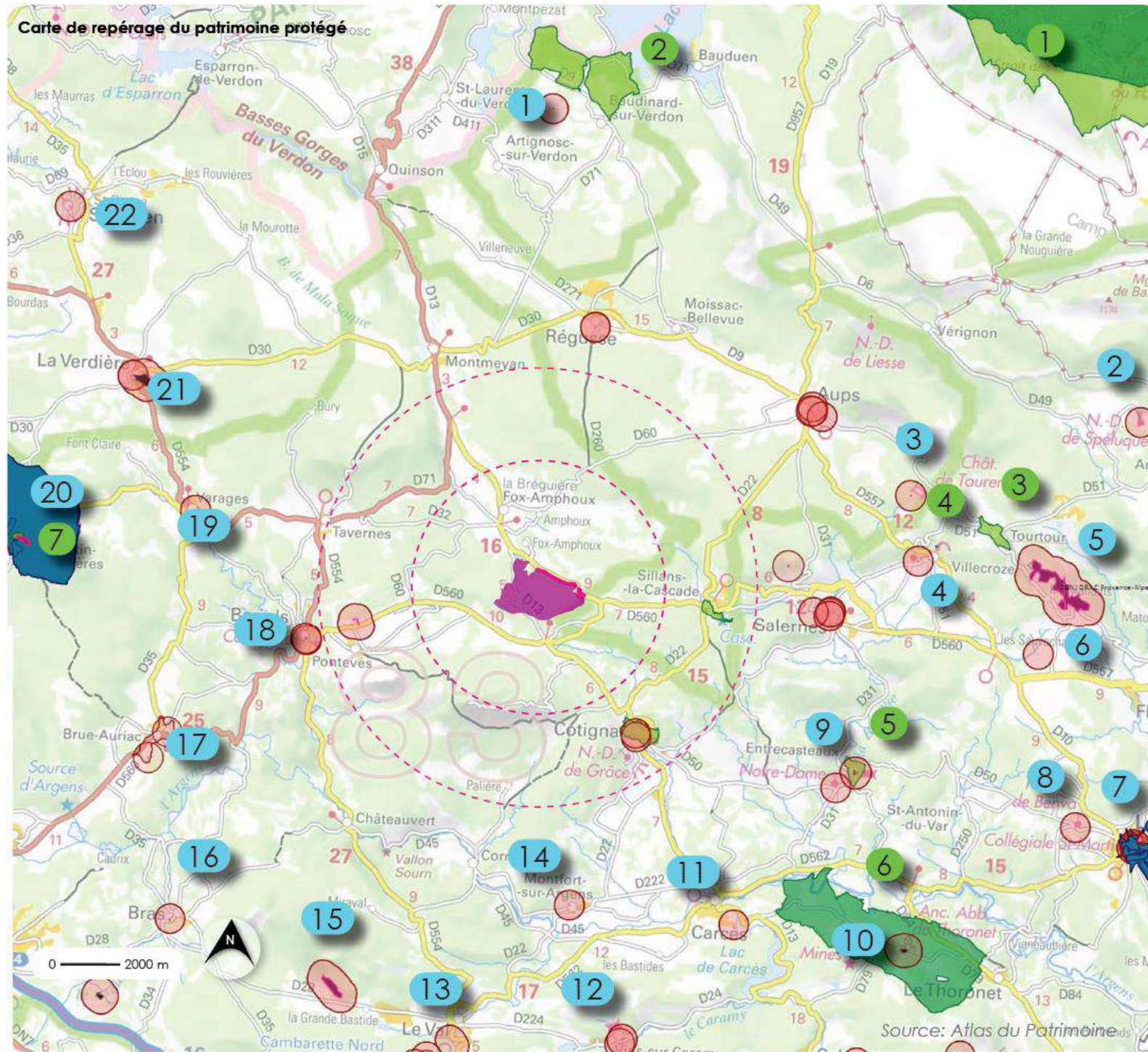


La RD 13 propose quelques ouvertures visuelles vers le sud, en balcon vers le Gros Bessillon et la vallée agricole du Fauvery.





## Patrimoine bâti et paysagé protégé: Echelle au delà de l'aire éloignée



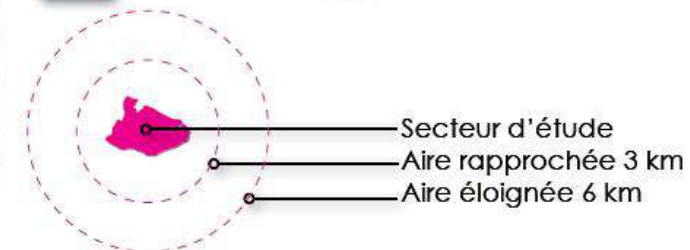
La cartographie ci-contre illustre le patrimoine protégé au delà de l'aire éloignée (plus de 6 km).

L'étude de la zone d'influence visuelle a mis en évidence un bassin visuel assez étendu au regard de l'étendue du secteur d'étude.

C'est pour cette raison que l'investigation a porté sur un périmètre allant bien au delà des 6 km de périmètre éloignés.

Au regard de la distance, les patrimoines pouvant ouvrir des visibilité ou covisibilités restent néanmoins potentiellement faiblement impactés par les projets photovoltaïques dont les volumétries restent modestes (3 à 5 m de haut au maximum). Cet impact sera néanmoins à moduler en fonction de l'investissement partiel ou complet du secteur d'étude particulièrement étendu. Pour ces sites et monuments patrimoniaux très éloignés, il s'agira ainsi de préciser les impacts en fonction du projet retenu à l'issue de la phase d'élaboration des scénarios de développement.

- Site classé 2
- Site inscrit 2
- Monument historique 2
- Site patrimonial remarquable - DRAC 2
- Limite de PNR du Verdon
- SPR ZPPAUP 2



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Patrimoine bâti et paysagé protégé: Echelle éloignée et au delà

| N° sur plan   | localisation - commune   | distance au projet         | Nom , secteur concerné  | Statut                                   | Impact: Visibilité ou covisibilité possible      |
|---|--|----------------------------|---|--|--|
| <b>Sites inscrits, sites classés</b>                            |  |                            |   |  |  |
| 1   | région PACA à cheval sur plusieurs départements                                | au-delà de l'aire éloignée | L'ensemble formé par les gorges du Verdon   | Site inscrit et site classé              | visibilité possible depuis les reliefs émergents |
| 2   | Baudinard  | au-delà de l'aire éloignée | Chapelle et canyon de Baudinard avec leur abords  | Site inscrit                             |  |
| 3   | Tourtour   | au-delà de l'aire éloignée | Village de Tourtour et ses abords   | Site inscrit                             | visibilité possible depuis les reliefs émergents |
| 4   | Villocroze   | au-delà de l'aire éloignée | Les grottes de Villocroze   | Site classé                              | visibilité et covisibilité peu probable          |
| 5   | Entrecasteaux  | au-delà de l'aire éloignée | Village d'Entrecasteaux et ses abords   | Site inscrit                             |  |
| 5   | Entrecasteaux  | au-delà de l'aire éloignée | Le château d'Entrecasteaux et son parc  | Site classé                              |  |
| 6   | Thoronet   | au-delà de l'aire éloignée | Le vallon de l'abbaye du Thoronet   | Site classé                              |  |
| 7   | Saint-Martin des Pallières   | au-delà de l'aire éloignée | Ensemble formé par le village de Saint-Martin des Pallières, le château et une partie de son parc | Site inscrit                             |  |
| 7   | Saint-Martin des Pallières   | au-delà de l'aire éloignée | Le Bois du château de Saint-Martin-des-Pallières  | Site classé                              |  |
| <b>Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables</b> |  |                            |   |  |  |
| 1   | 83014 Baudinard-sur-Verdon Vaumougne   | au-delà de l'aire éloignée | Prieuré de Valmogne (ancien)  | MH inscrit                               |  |
| 2   | Ampus chemin de Notre Dame du Plan   | au-delà de l'aire éloignée | Chapelle Notre-Dame de Spéluque   | MH classé                                |  |
| 3   | 83007 Aups route de Tourtour; 83139 Tourtour                                   | au-delà de l'aire éloignée | Château de Taurenne   | MH inscrit                               |  |
| 4   | 83149 Villocroze Eglise (dernière l')  | au-delà de l'aire éloignée | Eglise paroissiale Sainte-Marie (ancienne)  | MH inscrit                               |  |
| 5   | 83139 Tourtour chemin des Treilles; 83058 Flayosc                              | au-delà de l'aire éloignée | Domaine des Treilles (également sur commune de Flayosc)   | MH inscrit                               |  |
| 6   | 83149 Villocroze; 83058 Flayosc  | au-delà de l'aire éloignée | Chapelle des Templiers  | MH inscrit                               |  |
| 7   | Draguignan et abords   | au-delà de l'aire éloignée | divers monuments et édifices  | MH inscrits et classés                   | visibilité et covisibilité peu probable          |
| 8   | 83058 Flayosc place de la République   | au-delà de l'aire éloignée | Fontaine  | MH inscrit                               |  |
| 9   | 83051 Entrecasteaux Notre Dame   | au-delà de l'aire éloignée | Chapelle Notre-Dame de l'Aube   | MH classé                                |  |
| 9   | 83051 Entrecasteaux Village (le)   | au-delà de l'aire éloignée | Château   | MH inscrit                               |  |
| 10  | 83136 Le Thoronet;83026 Cabasse  | au-delà de l'aire éloignée | Abbaye (ancienne)   | MH classé                                |  |
| 11  | 83032 Carcès Notre Dame  | au-delà de l'aire éloignée | Chapelle Notre-Dame de Carami   | MH inscrit                               |  |
| 12  | 83151 Vins-sur-Caramy Caramy (sur le); 83151 Vins-sur-Caramy Grand Jardin (le) | au-delà de l'aire éloignée | Pont, Château   | MH inscrits                              |  |
| 13  | 83143 Le Val; 83023 Brignoles  | au-delà de l'aire éloignée | différents monuments  | MH inscrits et classés                   | visibilité et covisibilité peu probable          |
| 14  | 83083 Montfort-sur-Argens Village  | au-delà de l'aire éloignée | Château   | MH inscrits                              |  |
| 15  | 83143 Le Val Eissartènes (les)   | au-delà de l'aire éloignée | Abri A des Eissartènes et abri B  | MH inscrit                               |  |
| 16  | 83021 Bras rue Pierre Curie  | au-delà de l'aire éloignée | Chapelle des Templiers  | MH inscrit                               |  |
| 17  | 83025 Brue-Auriac  | au-delà de l'aire éloignée | PDA du centre-ville de Brue-Auriac, Pigeonnie, Chapelle Notre-Damer                               | MH inscrits                              |  |
| 18  | 83012 Barjols  | au-delà de l'aire éloignée | Maison dite du Marquis de Pontevès, Eglise collégiale Saint-Marcel                                | MH classés                               | visibilité et covisibilité peu probable          |
| 19  | 83145 Varages place de l'Eglise  | au-delà de l'aire éloignée | Eglise paroissiale Notre-Dame de Nazareth   | MH inscrit                               |  |
| 20  | Saint-Martin des Pallières   | au-delà de l'aire éloignée | SPR de Saint-Martin-de-Pallières; Périmètre global du SPR   | Site Patrimonial Remarquable (SPR) -DRAC |  |
| 21  | 83146 La Verdrière   | au-delà de l'aire éloignée | Château et son parc, Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Assomption                                | MH inscrits et classés                   |  |
| 22  | 83113 Saint-Julien Chef lieu   | au-delà de l'aire éloignée | Eglise paroissiale Saint-Julien ou de la Trinité  | MH inscrit                               |  |

| niveau de sensibilité et enjeu: |  |
|---------------------------------|--|
| nul ou très faible              |  |
| modéré                          |  |
| fort                            |  |



Gorges du Verdon



Barjols et son centre historique



Abbaye du Thoronet



Village de Tourtour



Château de Saint-Martin-des-Pallières



Château de Taurenne

Sources: Google maps et Epure Paysage

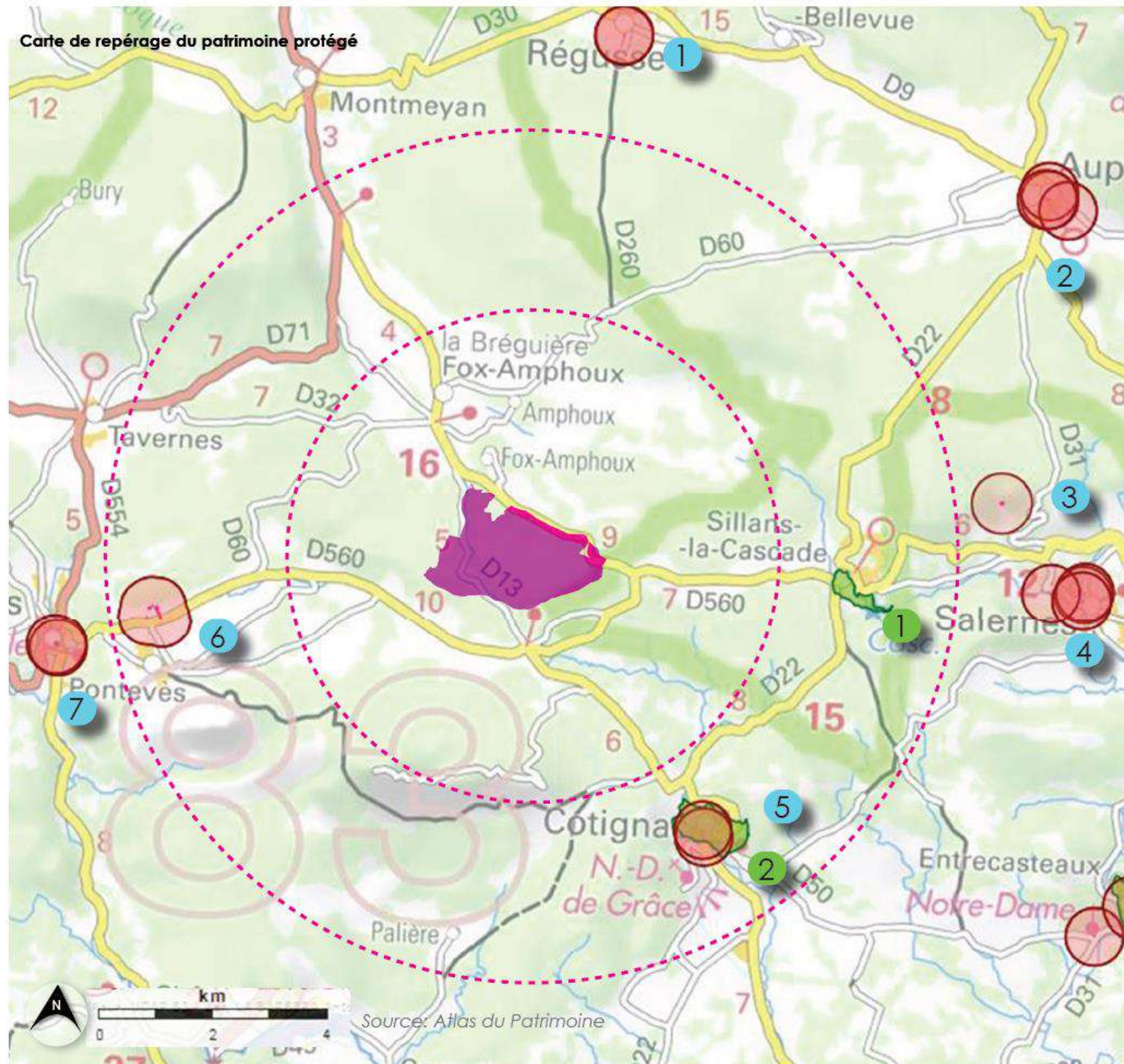
Tableau descriptif du patrimoine protégé



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



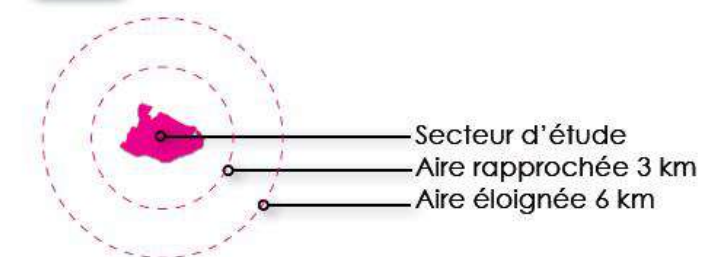
## Patrimoine bâti et paysagé protégé : Echelle rapprochée à éloignée



Le patrimoine local protégé concerne essentiellement des protections de type monuments historiques classés et inscrits et des sites inscrits inclus dans l'aire d'étude éloignée.

Pour ce qui concerne les patrimoines protégés les impacts restent globalement assez réduits voir nuls tenant compte d'un éloignement de plus de 3 km pour les Monuments historiques et sites inscrits.

L'enjeu majeur concerne le village perché de Fox ancien qui malgré l'absence de protection constitue un patrimoine local dont il faut tenir compte dans le choix des implantations. Le belvédère au niveau du château ruiné de Pontevès pourra potentiellement ouvrir quelques vues partielles sur le projet depuis le belvédère aménagé.



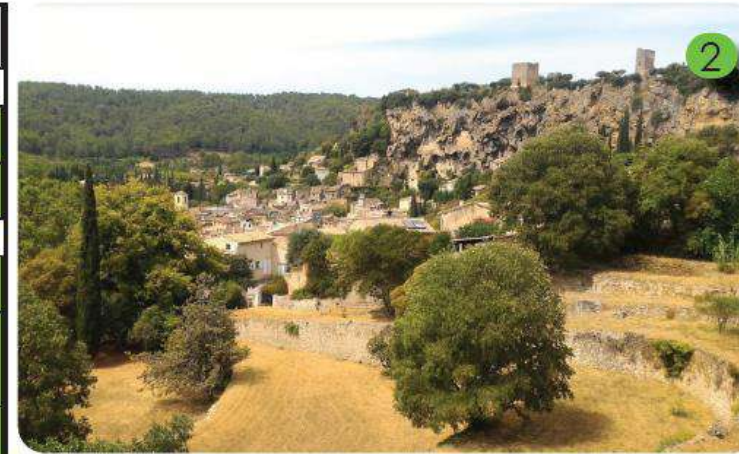
- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Patrimoine bâti et paysagé protégé : Echelle rapprochée à éloignée

| N° sur plan   | localisation - commune | distance au projet                      | Nom , secteur concerné   | Statut                | Impact: Visibilité ou covisibilité possible                                       |
|---|------------------------|---|--|-----------------------|---|
| <b>Sites inscrits, sites classés</b>                            |                        |   |  |                       |   |
| 1   | Sillans-la-cascade     | aire éloignée plus de 4 km              | Village de Sillans-la-cascade et ses abords  | Site inscrit          | vraisemblablement visibilité nulle (co-visibilité très limitée à nulle (hors ZIV) |
| 2   | Cotignac               | aire éloignée plus de 4 km              | Village de Cotignac, rocher et ses abords  | Site inscrit          | vraisemblablement visibilité nulle (co-visibilité très limitée à nulle (hors ZIV) |
| <b>Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables</b> |                        |   |  |                       |   |
| 1   | 83102 Réguisse         | au-delà de l'aire éloignée, plus de 6km | Moulin à vent  | MH inscrit            | vraisemblablement (co-visibilité nulle à très limitée)                            |
| 2   | 83007 Aups             | au-delà de l'aire éloignée, plus de 6km | Maison à cadran solaire, Tour de l'Horloge, Fabrique de l'Abbé Jean, Eglise paroissiale Saint-Pancrace | MH inscrits et classé | vraisemblablement (co-visibilité nulle à très limitée)                            |
| 3   | 83121 Salernes         | au-delà de l'aire éloignée, plus de 6km | Grotte de Fontbrégoua + site archéologique   | MH inscrit            | vraisemblablement (co-visibilité nulle à très limitée)                            |
| 4   | 83121 Salernes         | au-delà de l'aire éloignée, plus de 6km | 2 Fontaines, Minoterie de Saint-Barthélémy, Pont du Gourgaret, Eglise paroissiale Saint-Pierre         | MH inscrits           | vraisemblablement (co-visibilité nulle à très limitée)                            |
| 5   | 83046 Cotignac         | aire éloignée plus de 4 km              | Fontaine du lavoir, Fontaine des Quatre Saisons  | MH inscrits           | vraisemblablement (co-visibilité nulle à très limitée)                            |
| 6   | 83095 Ponteveys        | aire éloignée plus de 4 km              | Château de Saint-Ferréol   | MH inscrit            | (co-visibilité nulle)   |
| 7   | 83012 Barjols          | au-delà de l'aire éloignée, plus de 6km | Maison dite du Marquis de Ponteveys, Eglise collégiale Saint-Marcel                                    | MH classés            | visibilité et covisibilité très limitée voir nulle                                |

| niveau de sensibilité et enjeu: |  |
|---------------------------------|--|
| nul ou très faible              |  |
| modéré                          |  |
| fort                            |  |



Cotignac



Barjols et son centre historique



Salernes - Cascade



Moulins de Réguisse



Ponteveys - Château de Saint Ferréol



Salernes - pont du Gourgaret



Aups - centre historique

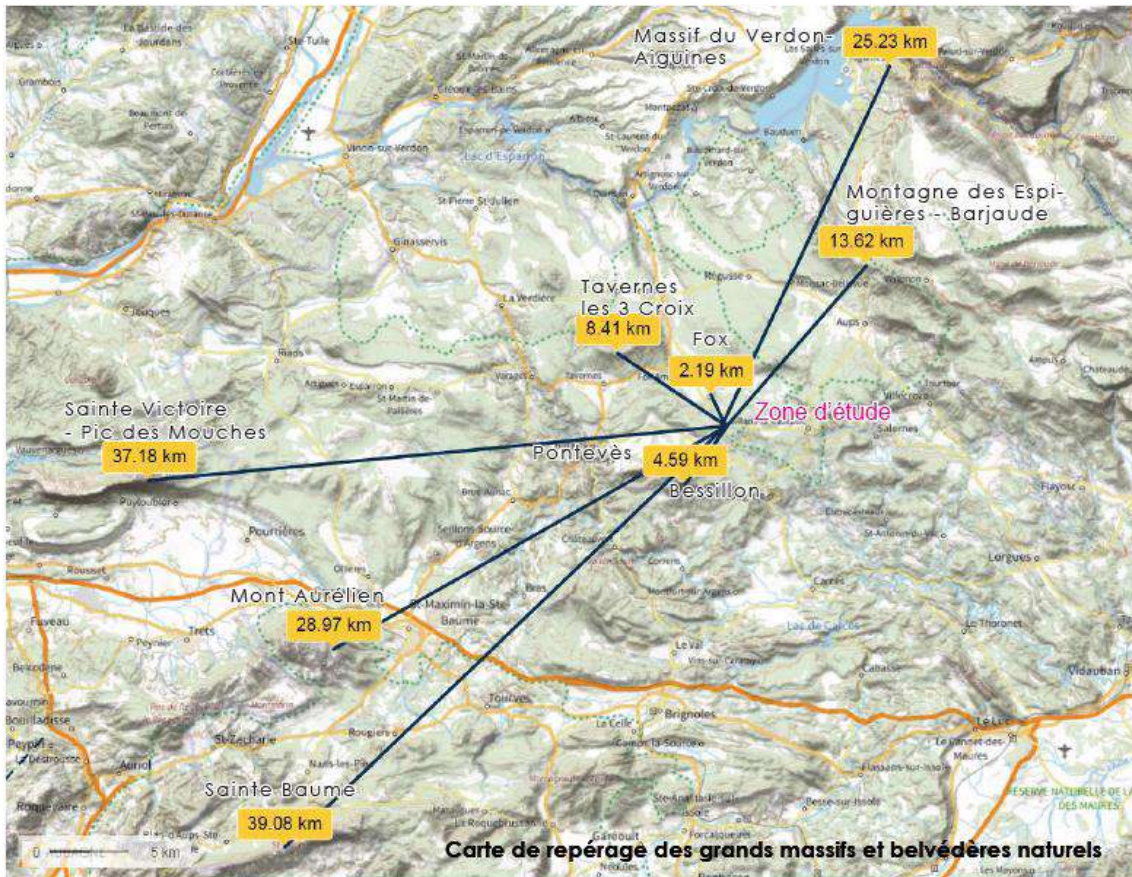
Sources: Google maps et Epure Paysage



- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -



## Patrimoine paysagé: Rapport aux grands massifs et belvédères



La zone d'étude au cœur du Var est susceptible d'être perçue au loin depuis les grands massifs et belvédères qu'offre la région. Les points de vue les plus proches sont ceux du village de Fox et du Bessillon (illustrés en pages 8 de l'étude) et la chapelle des 3 croix à Taverne offrant tous 3 des vues panoramiques sur le paysage et permettant de dominer le site. Les autres massifs plus éloignés comme la Sainte-Victoire sont perceptibles au loin. Le rapport visuel du projet restera néanmoins très réduit et peu sensible au regard des distances importantes et de la taille réduite des installations.

Le village de Pontevès propose au niveau du château ruiné un point de vue et une table d'orientation orientés notamment vers la zone d'étude pouvant potentiellement ouvrir des visibilité sur la zone d'étude.

- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A FOX-AMPHOUX - EPURE PAYSAGE -